

# prévoyance:ne



RAPPORT DE GESTION  
2011

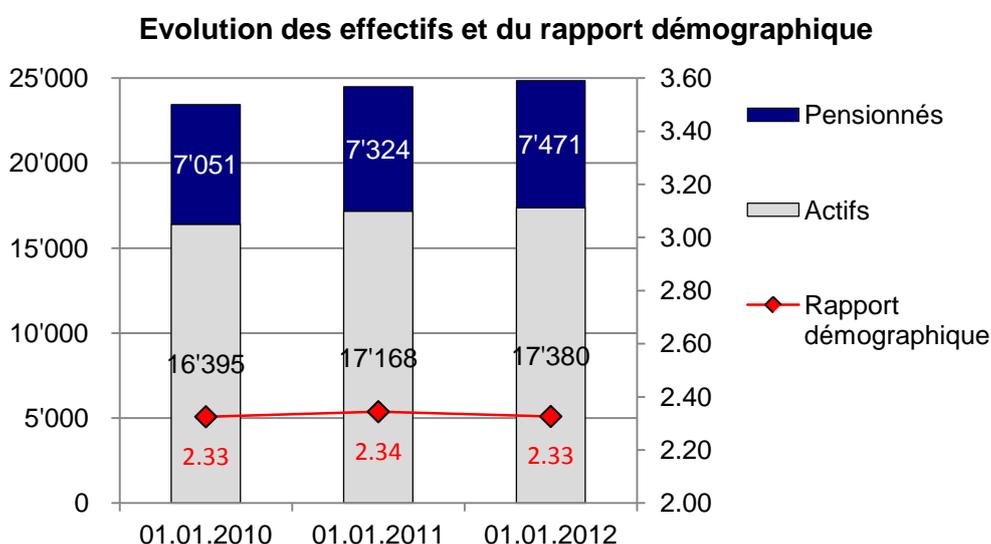
# RAPPORT DE GESTION

## 1 RÉSUMÉ

Les éléments caractéristiques de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, (ci-après : "prevoyance.ne" ou "la Caisse"), sont présentés ci-après :

### 1.1 Assurance

Au 01.01.2012, la Caisse compte 17'380 assurés en activité et 7'471 pensionnés, soit un total de **24'851 assurés**, contre 24'492 au 01.01.2011. Le rapport démographique (assurés actifs par rapport aux pensionnés) est stable (2.33 contre 2.34 au 01.01.2011).



### 1.2 Placements

La fortune de la Caisse s'élève à CHF 2.664 milliards au 01.01.2012 (CHF 2.772 milliards au 01.01.2011).

La performance des placements en 2011 a été de -3.7% (1.8% en 2010).

Le rendement net 2011 de la Caisse est de -3.9% (1.4% en 2010).

Le résultat 2011 sur les placements s'explique principalement par les facteurs suivants :

- la composition de la stratégie de placements (35% d'actions et 20% d'obligations). Or les actions suisses et étrangères ont très mal performé en 2011 et la Caisse est peu exposée en obligations suisses et étrangères, classes d'actifs qui ont rendu une performance positive en 2011 ;
- la décision d'un des mandataires de réaliser début août 2011, alors que les marchés avaient déjà chuté, la part actions suisses et étrangères que la Commission de placements lui avait confiée et de conserver la contre-valeur en liquidités. Une perte importante a ainsi été réalisée, sans que celle-ci puisse être compensée par la reprise des marchés de fin 2011. L'impact de cette décision représente deux tiers (-2.36%) de la performance négative de l'exercice (-3.7%) (pour les explications détaillées, voir les chapitres 6.4.8, 6.4.9, 6.7.6 et 6.7.7).

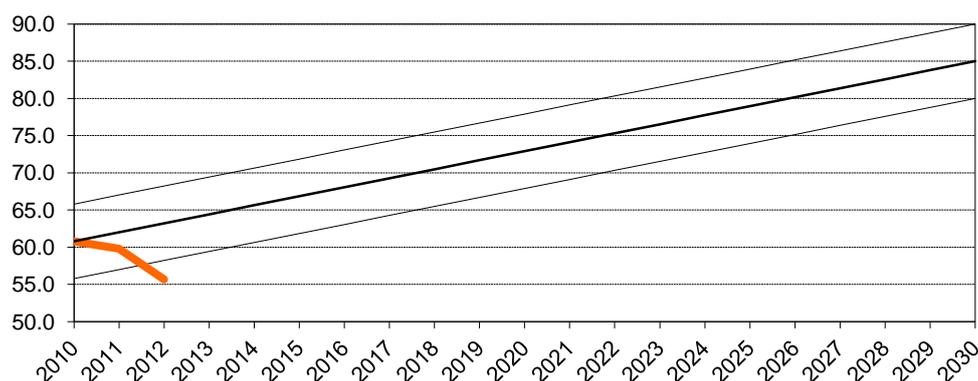


A noter que suite à la fusion, les frais sur titres et droits de garde ont pu être réduits en 2011 de CHF 1.9 million par rapport à 2010 (-32%).

### 1.3 Degré de couverture

Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 55.7% au 01.01.2012 (59.8% au 01.01.2011). Compte tenu des exigences légales cantonales, le degré de couverture se situe hors du chemin de croissance comme l'indique le graphique ci-après :

**Evolution du degré de couverture (trait épais)  
dans le chemin de croissance**



La Caisse présente un découvert technique au sens de l'article 49 de la Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub).

A titre d'information, pour augmenter le degré de couverture d'un point de pourcent, la fortune devrait être augmentée d'un montant de quelque CHF 48 millions.

### 1.4 Flux de fonds de l'assurance

Les flux de fonds liés à l'assurance sont positifs en 2011, selon le détail des prestations/cotisations périodiques et montants uniques, payés et reçus par la Caisse :

Détail des flux de fonds de l'assurance	2011	2010
Cotisations selon chapitre 7.6	233'158'553.60	206'288'335.35
Rentes versées selon chapitre 7.7	-204'175'446.60	-198'451'552.40
<b>Différence cotisations-rentes</b>	<b>28'983'107.00</b>	<b>7'836'782.95</b>
Apports reçus selon chapitre 7.6	51'115'248.82	87'009'668.06
Prestations de sorties et capitaux payés selon chapitre 7.7	-78'681'102.35	-75'648'660.31
<b>Différence apports-versements capitaux</b>	<b>-27'565'853.53</b>	<b>11'361'007.75</b>
<b>Résultat de l'assurance avant variations des réserves et provisions techniques</b>	<b>1'417'253.47</b>	<b>19'197'790.70</b>

### 1.5 Autres informations

Le présent rapport ne peut pas répondre à toutes les interrogations des lecteurs. Le site Internet de la Caisse [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch) donne de nombreux renseignements utiles. Les collaborateurs sont également à disposition pour répondre à toute question et des séances régulières d'informations sont organisées par l'administration de la Caisse.



### 2.1 Contexte économique

L'année 2011 peut être considérée comme très difficile. Les événements géopolitiques découlant du printemps arabe et le tsunami au Japon ont eu des effets conjoncturels, notamment sur la production industrielle. Mais ce sont surtout les inquiétudes persistantes liées à la croissance économique et à l'endettement des Etats qui ont perturbé l'ensemble des zones géographiques mondiales, faisant craindre un retour de la récession dans de nombreux pays.

Les informations au sujet de la dégradation de la dette souveraine ont rythmé l'année 2011, atteignant des points culminants au début de l'été, lorsque les Etats-Unis ont perdu leur symbolique AAA ou lorsque les agences de notation américaines ont dégradé des pays importants de la zone européenne (Espagne, Italie, France) dans un climat politique tendu.

Il faut d'une part se remémorer l'accord arraché à la dernière minute par les Etats-Unis pour le relèvement du plafond de la dette et permettant ainsi d'écartier le défaut de paiement de la première économie mondiale ou la situation de la Chine devant lutter contre l'inflation. Il faut se souvenir aussi des nombreuses réunions des chefs d'Etat de la zone euro tout au long de l'année, notamment pour négocier les plans de soutien à la Grèce, considérés en permanence comme insatisfaisants par la communauté financière mondiale, ainsi que pour les contributions au FESF (Fonds européen de stabilité financière).

La crise de la dette souveraine a été fort préoccupante et le refinancement de la dette sujet à de nombreuses difficultés. Elle est devenue encore plus problématique lorsqu'elle a menacé de se transformer en crise bancaire. Face à cette situation, la Banque Centrale Européenne a fourni une liquidité conséquente aux banques et a repris à partir de l'été ses achats de la dette publique pour éviter des tensions trop importantes sur les rendements obligataires, notamment espagnols et italiens.

Ce n'est qu'à partir de l'automne que l'économie mondiale a montré de timides signes d'amélioration, notamment aux Etats-Unis, par le biais d'une légère amélioration du marché de l'emploi ou de la confiance des ménages, l'Europe restant quant à elle plongée dans ses problèmes.

Finalement, comme en 2010, la Suisse n'a pas été épargnée en raison du renchérissement continu du franc suisse dont la valeur s'est appréciée au point d'atteindre en août 2011, la quasi parité avec l'euro. La Banque Nationale Suisse a pris des mesures drastiques, en fixant un niveau plancher de 1.20 EUR/CHF, s'engageant à intervenir massivement si nécessaire pour défendre ce niveau.

### 2.2 Contexte des marchés financiers<sup>1</sup>

L'année 2011 a été marquée par une forte volatilité des marchés et restera comme une très mauvaise année en matière de performances boursières pour les classes d'actifs à risque. Les investisseurs ont été déstabilisés par les nombreux événements soulignés ci-avant.

A l'exception du marché des actions américaines (performance de + 0.88%<sup>2</sup>), les plus fortes baisses ont été enregistrées en Asie (-15.33%) et dans les marchés émergents (-18.16%), l'Europe (-14.42%) s'affichant aussi en fort recul. La correction boursière n'a effectivement pas épargné les marchés émergents puisque le résultat négatif reflète en partie le désinvestissement massif des acteurs au plus profond de la crise dans un climat de perte de confiance.

<sup>1</sup> Toutes les performances sont exprimées en CHF dans ce rapport à l'exception des marchés des actions étrangères et de l'immobilier étranger.

<sup>2</sup> Source des taux de performance indiqués dans ce chapitre : Crédit Suisse



Les principaux indices du marché suisse se sont améliorés en fin d'année pour terminer avec une performance de -7.72% pour le SPI et de -7.76% pour le SMI, les mois d'octobre et décembre ayant toutefois été rémunérateurs. Les petites et moyennes capitalisations boursières ("small & mid caps") suisses ont subi des revers pour clore à -19.10%. Relevons notamment que le choix de l'allocation et la rotation sectorielle<sup>3</sup> étaient primordiaux dans la contribution à la performance en 2011.

Sans aucun doute, l'année écoulée restera celle des obligations, malgré un environnement des taux historiquement faibles. Les marchés obligataires ont affiché dans leur ensemble de bonnes performances. L'indice obligataire suisse SBI AAA-BBB termine l'année en hausse de +4.83%.

Les performances enregistrées pour les obligations en monnaies étrangères ont été influencées par les inquiétudes réelles au sujet de la qualité des émetteurs et des tensions persistantes sur la crise de la dette. Les investisseurs se sont détournés des actifs risqués pour se positionner vers la qualité obligataire. Ce sont notamment les obligations du Trésor américain ou les obligations de l'Etat allemand qui en ont bénéficié. La performance de l'indice Barclays Capital Global Aggregate s'affiche à +4.87% avec couverture monétaire.

Les prix des biens immobiliers ont continué d'augmenter pour atteindre des niveaux considérés comme élevés dans certaines régions par les acteurs du marché. La hausse de la performance provient notamment de l'augmentation des prix des immeubles. L'indice de référence du secteur de l'immobilier suisse KGAST a progressé de +6.83% et celui de l'immobilier étranger affiche une évolution de -7.85%. Fin 2011, l'agio élevé des fonds immobiliers cotés avait encore légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (24.3% contre 22.3% à fin 2010).

Finalement, les résultats sur les placements alternatifs ont été contrastés puisque la quasi-totalité des stratégies de gestion a été négative pour un résultat de -9.75% pour les hedge funds, et -16.20% pour les matières premières. Ces dernières ont globalement souffert en 2011.

### **2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle**

En 2011, la prévoyance professionnelle a fait l'objet de nombreuses discussions tant au niveau des chambres fédérales qu'au niveau des différents organismes professionnels, voire auprès de la population. La fusion des trois Caisses publiques cantonales a été menée avec succès. Elle génère toutefois des préoccupations publiques et médiatiques, s'agissant notamment des nombreux recours contre la décision de liquidation de la Caisse de pensions de la Ville de La Chaux-de-Fonds et du niveau de la recapitalisation nécessaire de la Caisse.

L'année 2011 a débuté dans un contexte spécifique donné d'une part par les chambres fédérales le 17.12.2010, par l'adoption de la modification de la LPP portant sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public, entrée en vigueur le 01.01.2012. Et d'autre part, le 16.12.2010, par la publication des nouvelles bases techniques LPP2010.

Alors qu'en 1985, à l'entrée en vigueur de la LPP, la sous-couverture des caisses publiques au bénéfice d'une garantie d'une collectivité publique était parfaitement admise, le législateur a décidé de cadrer l'ampleur de ces découverts et de "borner" leur évolution. La nouvelle loi fédérale sur le financement des institutions de droit public prévoit principalement :

- un objectif de degré de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, avec toutefois des passages prévus à 60% au 01.01.2020 et 75% au 01.01.2030 ;

---

<sup>3</sup> Le cycle économique favorise des secteurs boursiers différents à chacun de ces stades.



- une autonomie des caisses de pensions afin d'être détachées de la structure juridique, organisationnelle et financière des administrations publiques (déjà réalisé au 01.01.2010 pour [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne)) ;
- un délai jusqu'à fin 2013 pour se conformer aux exigences en matière d'organisation.

Les nouvelles bases techniques LPP2010 confirment l'augmentation de la longévité sur la base des observations effectuées les cinq dernières années. Ainsi en l'espace de cinq ans, l'espérance de vie des hommes âgés de 65 ans s'est allongée de près d'un an pour se situer à 18.9 ans et de pratiquement 6 mois pour les femmes du même âge pour se situer à 21.4 ans. En ce qui concerne l'invalidité, on constate une diminution sensible des probabilités de devenir invalide chez les hommes et une légère augmentation chez les femmes.

Compte tenu de la crise de la dette vécue en 2011, de grandes incertitudes demeurent sur les espérances futures de rendements, suite également aux deux grandes crises des années 2000. Ainsi toutes les caisses de pensions sont invitées à discuter de la question du taux d'intérêt technique appliqué aux avoirs de prévoyance de leurs assurés.

En décembre 2011, le Conseil fédéral a également mis en consultation son rapport sur l'avenir du 2<sup>ème</sup> pilier qui traite de nombreux aspects de la prévoyance professionnelle, à savoir notamment :

- l'impact de l'espérance de vie sur les caisses de pensions, via la baisse du taux de conversion et d'éventuelles mesures d'accompagnement possibles afin d'en atténuer les effets ;
- le système de financement ;
- les frais d'administration (une étude de l'OFAS a été publiée à ce sujet) ;
- l'impact des systèmes salariaux et des interruptions de carrière sur la prévoyance.

Ce sujet a été traité en étroite collaboration avec la Commission fédérale LPP qui propose également des solutions.

Après l'introduction, il y a quelques années, de la batterie de dispositions fiscales, qui ont passablement chargé les administrations des caisses, les récentes évolutions ne laissent pas présager une simplification du système. En effet, la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle, dont l'entrée en vigueur a été prévue par étapes, paraît fort contraignante du point de vue administratif, même si ses objectifs stratégiques sont parfaitement louables. Au 01.08.2011, est entré en vigueur le 2<sup>ème</sup> volet de cette réforme structurelle portant sur la gouvernance et la transparence dans les institutions de prévoyance.

A fin novembre 2011 a également pris fin la consultation au sujet de la révision partielle du code des obligations qui devrait avoir un impact sur les délais de prescription dans le cadre de la prévoyance professionnelle.

Une motion du 30.09.2010 du Conseil des États pour une simplification des aspects en lien avec la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) a été déposée et acceptée par les deux chambres fédérales.

De nombreuses initiatives parlementaires, motions ou postulats, ont été déposés sur les sujets suivants, dont certaines se retrouvent dans le rapport sur l'avenir du 2<sup>ème</sup> pilier :

- la propriété des biens des institutions de prévoyance (initiative parlementaire) ;
- l'assurance en cas de congé parental, avec l'aspect de défiscalisation y relatif (postulat) ;
- des statistiques détaillées sur les versements anticipés dans le cadre de l'accession à la propriété du logement (motion) ;
- la dépolitisation du taux de conversion minimal (motion) ;
- les rachats pour compenser la baisse du taux de conversion (motion) ;
- un nouveau pilier pour la prévoyance pour les jeunes (motion) ;
- un taux unique de cotisation dans le 2<sup>ème</sup> pilier (motion) ;



- la coordination du droit suisse à la mise en œuvre de la loi américaine visant à limiter l'évasion fiscale (motion) ;
- un âge d'entrée harmonisé dans le régime LPP avec celui de l'AVS (motion) ;
- une répartition équitable entre avoir obligatoire et sur-obligatoire lors de prestations de sortie en cas de divorce (motion) ;
- des dispositions spécifiques lorsque l'institution propose des stratégies de placements différentes à ses assurés (motion) ;
- la participation des retraités au sein des organes (pétition).

## 3 ACTIVITÉS DE LA CAISSE EN 2011

### 3.1 Généralités

Les activités de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel en 2011 ont été importantes puisqu'il s'agissait non seulement de la 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement, mais également d'une année importante dans la préparation des mesures d'assainissement de notre institution. Ce dernier sujet conduit quelque peu à masquer la quantité de projets menés par l'administration de la Caisse pour réussir le processus de fusion des trois anciennes Caisses de pensions.

En effet, la Commission d'assainissement, créée courant 2010 par le Conseil d'administration, s'est réunie à de nombreuses reprises jusqu'au 07.11.2011, date de la publication des mesures possibles d'assainissement. La Commission a dû progressivement intégrer toute une série de nouveaux paramètres, évoqués ci-avant, notamment la nouvelle loi fédérale sur les institutions de prévoyance publiques, les nouvelles bases techniques LPP2010, ainsi que les conséquences de la crise 2011 sur le degré de couverture et sur les espérances de rendement futures. Dès novembre 2011, la Direction de la Caisse a tenu environ 15 séances d'information au sujet de l'assainissement destinées aux assurés et employeurs de la Caisse.

Le Conseil d'administration a été régulièrement et précisément informé de toutes les activités menées par l'administration de la Caisse au cours de l'année 2011. Une tâche importante en plus de l'assainissement a été celle de préparer l'intégration du personnel de gérance.ne, le nouveau secteur immobilier de la Caisse issu du transfert du personnel du SGIM (Service de gérance des immeubles de l'Etat).

Le présent rapport ne retrace pas toutes les activités de l'administration, mais relève de manière succincte quelques éléments dans les domaines qui suivent.

### 3.2 Gestion courante

Outre les tâches de gestion courante de la Caisse, l'administration a fourni beaucoup d'informations aux assurés, collectivement ou personnellement, au sujet de l'assainissement. De plus, plusieurs règlements ont été élaborés, modifiés ou finalisés. Le site Internet a également été mis à jour régulièrement. Plusieurs formations ont été organisées pour le personnel et les membres des organes de la Caisse. L'administration a donné plusieurs séances d'informations aux gestionnaires RH des employeurs affiliés. La Caisse a inscrit les membres de ses organes au Registre du commerce. Le processus de mise en place du système de contrôle interne a débuté. Elle a également collaboré avec l'Etat sur plusieurs sujets de prévoyance professionnelle, notamment en donnant des éléments de réponses aux interpellations des députés.

Le règlement du plan complémentaire pour les médecins-cadres a été revu et tous les travaux permettant la reprise de la gestion de ce plan au 01.01.2012 ont été menés à bien.



### 3.3 Représentation

L'administration de la Caisse entretient de nombreux contacts avec d'autres institutions de prévoyance, notamment la CIA (Genève) qui suit également un processus de fusion et dont les acteurs sont très intéressés par la manière "neuchâteloise" d'avoir abordé la fusion. La Direction et ses collaborateurs participent régulièrement à des réunions, notamment de diverses organisations professionnelles. La Direction a dû également à deux reprises présenter tout le processus de fusion de notre Caisse à différents parterres de spécialistes. L'administration a également rencontré plusieurs employeurs affiliés à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) pour parler de divers sujets touchant à la prévoyance, notamment du thème de la garantie du découvert par les collectivités publiques.

### 3.4 Assurance

Par des séances, des informations sur le site Internet ainsi que par des contacts directs, l'information aux assurés a été intense. Ces séances permettent à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) de présenter le plan d'assurance et d'informer ses affiliés quant aux modalités de la Caisse. Le 01.01.2010 l'intégration des policiers cantonaux dans le plan spécial de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est devenue effective et a nécessité des travaux et une information spécifique lors de trois séances et plusieurs entretiens individuels. Fin 2010-début 2011 a également été la période de mise en place du compte de préfinancement de la retraite qui a été implémenté en un temps record afin de satisfaire au mieux à la demande des assurés par rapport à des souhaits de rachat de prestations.

### 3.5 Administration financière

L'intégration des comptabilités auxiliaires trimestrielles (immeubles et titres) a trouvé son rythme de croisière. Le budget des frais administratifs de fonctionnement est régulièrement suivi par le Bureau du Conseil d'administration et il n'y a pas de dépassement conséquent hormis les frais en lien avec les études d'assainissement.

### 3.6 Placements

Pour le secteur des placements, outre la fin des travaux de réorganisation des valeurs mobilières qui se sont poursuivis tout au long de l'année, l'exercice 2011 a été très intense puisqu'il est caractérisé par la crise de la dette. Les opérations de couverture monétaire ainsi que les adaptations nécessaires des éléments de reporting via le Global custody ont également pris beaucoup d'énergie. La reprise de la gestion des prêts hypothécaires s'est bien déroulée, mais nécessite une mise à jour régulière des dossiers. Début 2011, l'administration de la Caisse s'est dotée de compétences internes supplémentaires dans le domaine "architecture et construction". Les travaux de réflexion sur l'optimisation du parc immobilier ont ainsi pu débuter, conjuguant ainsi des compétences financières et architecturales. Chaque gérance doit suivre des instructions détaillées de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) dans un souci d'harmonisation de la gestion, notamment des aspects comptables. Tous les détails en lien avec les placements sont repris dans l'annexe aux comptes ci-après et ne font pas l'objet de commentaires dans le présent chapitre.

## 4 OBJECTIFS DE LA CAISSE EN 2011-2012

Les objectifs de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- négociation sur les mesures d'assainissement entre représentants des assurés et des employeurs ;



- mise en œuvre des mesures d'assainissement et du changement des bases techniques, suite notamment à l'augmentation de la longévité ;
- finalisation du processus et information aux employeurs afin qu'ils obtiennent chacun la garantie nécessaire d'une collectivité publique quant à l'insuffisance de couverture de la Caisse ;
- intégration des modalités en lien avec la réforme structurelle fédérale ;
- dans le domaine immobilier, mener à bien les projets de rénovations, acquisitions, constructions, etc.

En interne à l'administration, il est également prévu :

- d'établir les derniers règlements ;
- de finaliser l'intégration du Service de la gérance des immeubles de l'Etat de Neuchâtel (déplacement prévu à la rue du Pont 25 en août 2012) ;
- de décrire toutes les marches à suivre et débiter la description de tous les processus de gestion ;
- de poursuivre les opérations de mise en place d'un système de contrôle interne ;
- de moderniser la gestion électronique des documents ainsi que d'archiver les données des anciens programmes informatiques issus des précédentes Caisses ;
- de poursuivre les séances d'information aux gestionnaires RH des employeurs affiliés.

## 5 CONCLUSIONS

En conclusion, compte tenu des éléments figurant dans le rapport de gestion ainsi que dans les comptes et leur annexe, il convient de retenir les éléments suivants concernant l'exercice 2011 :

- la consolidation de la fusion. Cette dernière permet, compte tenu des circonstances, de ne devoir mener qu'un seul processus d'assainissement pour toute la fonction publique neuchâteloise et de poursuivre les économies d'échelles dans la gestion ;
- le processus d'assainissement, suite non seulement aux trois dernières crises financières, mais également en fonction des nouvelles contraintes fédérales pour les institutions publiques, qui conduira le Conseil d'administration à devoir proposer au Grand Conseil neuchâtelois des mesures contraignantes et difficiles à charge des assurés actifs et pensionnés ainsi qu'aux employeurs affiliés ;
- le contexte malheureux de la crise financière 2011 qui a fait perdre quelques quatre points au degré de couverture de la Caisse ;
- une stratégie de placements ambitieuse, qui devrait sur le long terme s'avérer profitable, a conduit la Caisse à enregistrer une performance négative en 2011, largement inférieure à l'espérance moyenne de rendement d'une telle stratégie, alors que le calcul des capitaux de prévoyance des assurés est basé sur un taux d'intérêt technique constant de 4% ;
- l'impact très négatif d'une décision d'un des mandataires de vendre une partie des actions suisses et étrangères alors que les marchés avaient déjà chuté.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le législateur fédéral, [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) devra renouer ces prochaines années avec des performances supérieures. Les assurés et les employeurs de la Caisse devront malheureusement consentir à des sacrifices pour compenser les conséquences des crises récentes.

Olivier Santschi

Jean Studer

Directeur

Président



# BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

<b>BILAN</b>		
	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
Liquidités	390'528'313.36	135'458'200.60
Créances à court terme	-48'737.65	901'957.00
Débiteurs	5'485'893.61	4'638'304.16
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	126'771'329.50	136'769'949.09
Obligations étrangères en monnaies étrangères	284'285'575.35	260'088'742.21
Actions de sociétés suisses	301'275'304.53	533'969'573.59
Actions de sociétés étrangères	451'599'675.39	610'367'956.16
Prêts hypothécaires aux assurés	73'670'003.38	81'599'933.11
Prêts hypothécaires aux personnes morales	20'267'931.53	21'374'983.62
Prêts aux débiteurs non-affiliés	2'381'325.30	6'360'630.20
Placements chez l'employeur	86'032'722.15	115'329'088.57
Immeubles	752'418'853.91	733'055'399.75
Placements immobiliers indirects suisses	60'884'757.15	58'642'133.40
Placements immobiliers indirects étrangers	16'409'687.53	16'583'004.70
Placements alternatifs	197'816'408.20	166'429'885.74
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>2'769'779'043.24</b>	<b>2'881'569'741.90</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS</b>	<b>3'841'991.00</b>	<b>6'102'429.78</b>
<b>VALEUR DE RACHAT ASSURANCE</b>	<b>592'237.00</b>	<b>698'859.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2'774'213'271.24</b>	<b>2'888'371'030.68</b>
Prestations de libre passage	23'820'826.05	27'566'496.71
Autres dettes	6'235'057.36	6'239'117.60
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>30'055'883.41</b>	<b>33'805'614.31</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS</b>	<b>2'812'930.14</b>	<b>2'407'327.05</b>
Réserve cotisations employeurs CPC	12'118'397.60	12'622'272.00
Réserve de cotisations Etat	243'380.55	253'500.00
Réserve de cotisations HNE	2'098'912.25	2'186'184.00
<b>TOTAL RESERVES (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)</b>	<b>14'460'690.40</b>	<b>15'061'956.00</b>
Provision assurés CPC	22'362'756.12	22'262'024.87
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	23'113'350.65	24'074'388.00
Provision employeur Etat	464'370.10	483'678.00
Provision employeur HNE	17'185'577.00	17'900'142.00
<b>TOTAL PROVISION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)</b>	<b>63'126'053.87</b>	<b>64'720'232.87</b>
Capital de prévoyance actifs	2'339'838'481.75	2'232'927'473.90
Capital de prévoyance pensionnés	2'224'268'649.05	2'202'470'371.10
Provision pour changement de bases techniques	205'963'262.00	178'211'823.00
Provision pour revalorisation des prestations	11'987'633.65	18'045'768.00
Provision pour retraites anticipées	0.00	333'982.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	4'002'245.00	4'074'243.05
Provision pour événements spéciaux	0.00	0.00
<b>TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>4'786'060'271.45</b>	<b>4'636'063'661.05</b>
<b>DECOUVERT TECHNIQUE</b>	<b>-2'122'302'558.03</b>	<b>-1'863'687'760.60</b>
<b>RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2'774'213'271.24</b>	<b>2'888'371'030.68</b>



## COMPTE D'EXPLOITATION

	2011	2010
Cotisations des assurés	97'287'088.60	86'188'265.55
Cotisations des employeurs	135'871'465.00	120'100'069.80
Rachats pour retraites	1'373'140.85	1'650'278.05
Rachats personnels	4'983'776.15	5'073'133.10
<b>TOTAL DES COTISATIONS</b>	<b>239'515'470.60</b>	<b>213'011'746.50</b>
Apports de libre passage	42'803'133.07	78'607'221.91
Remboursements EPL	1'955'198.75	1'679'035.00
<b>TOTAL PRESTATIONS D'ENTREES</b>	<b>44'758'331.82</b>	<b>80'286'256.91</b>
<b>APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREES</b>	<b>284'273'802.42</b>	<b>293'298'003.41</b>
Rentes de vieillesse	-148'331'554.05	-142'208'907.10
Rentes de survivants	-30'939'816.55	-30'610'283.90
Rentes d'enfants	-2'454'672.80	-2'531'675.65
Rentes d'invalidité	-8'016'936.05	-8'055'278.35
Autres prestations réglementaires (yc Ponts-AVS)	-20'248'553.18	-19'970'021.94
<b>TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES</b>	<b>-209'991'532.63</b>	<b>-203'376'166.94</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-53'760'581.35	-50'552'899.35
Versements anticipés pour la propriété du logement	-14'165'298.40	-14'316'063.20
Versements anticipés lors de divorces	-4'939'136.57	-5'855'083.22
<b>TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES</b>	<b>-72'865'016.32</b>	<b>-70'724'045.77</b>
<b>TOTAL DEPENSES PRESTATIONS</b>	<b>-282'856'548.95</b>	<b>-274'100'212.71</b>
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	591'553.00	-207'956.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	1'552'444.00	-893'573.00
<b>TOTAL VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)</b>	<b>2'143'997.00</b>	<b>-1'101'529.00</b>
Variation capital de prévoyance assurés actifs	-106'870'459.95	-50'190'715.55
Variation capital de prévoyance pensionnés	-21'798'277.95	-72'123'029.10
Variation provision changement de bases techniques	-27'751'439.00	-27'281'545.00
Variation provision revalorisation prestations	6'058'134.35	-18'045'768.00
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	71'998.05	-4'074'243.05
Variation pour retraites anticipées	333'982.00	635'274.00
Variation provision pour événement spéciaux	0.00	0.00
<b>VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100%</b>	<b>-149'956'062.50</b>	<b>-171'080'026.70</b>
<b>CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE</b>	<b>-1'154'000.00</b>	<b>-1'293'037.00</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE</b>	<b>-147'548'812.03</b>	<b>-154'276'802.00</b>



	2011	2010
<b>RESULTAT NET DES PLACEMENTS</b>		
Résultat net sur liquidités	2'945'857.39	233'413.86
Résultat net sur créances à court terme	-9'432'957.86	3'991'468.28
Résultat net sur obligations en francs suisses	5'146'505.37	4'207'543.44
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	15'648'915.73	-21'239'185.53
Résultat net sur actions de sociétés suisses	-57'538'651.76	22'772'575.24
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	-86'859'335.48	-8'499'771.38
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	2'246'398.95	2'786'072.65
Résultat net sur prêts hypothécaires aux sociétés	589'906.90	939'805.10
Résultat net sur prêts aux débiteurs non affiliés	177'767.20	266'418.03
Résultat net sur placements auprès des employeurs	3'676'530.04	4'300'385.71
Résultat net sur immeubles	31'867'615.63	29'394'797.28
Résultat net sur les placements immobiliers indirects suisses	2'822'215.48	5'495'658.65
Résultat net sur les placements immobiliers indirects étrangers	-1'116'898.82	-12'164.60
Résultat net sur placements alternatifs	-12'923'454.41	4'533'361.10
Frais sur titres, droits de garde	-3'882'471.68	-5'751'653.10
Frais d'administration de la fortune	-922'654.43	-645'800.86
<b>TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>-107'554'711.75</b>	<b>42'772'923.87</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<b>-3'511'273.65</b>	<b>-3'329'498.80</b>
<b>RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR</b>	<b>-258'614'797.43</b>	<b>-114'833'376.93</b>
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
<b>EXCEDENTS DE CHARGES</b>	<b>-258'614'797.43</b>	<b>-114'833'376.93</b>



# ANNEXE AUX COMPTES

## 1 BASES ET ORGANISATION

### 1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

### 1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25 juin 1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (sous numéro 305057) au sens de l'article 48 LPP et cotise au Fonds de garantie LPP.

### 1.3 Indication des lois et règlements

Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) du 24 juin 2008.

Règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse :

	Version initiale du	Dernière modification le
Règlement d'assurance	04.11.2009	21.03.2011
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres	03.11.2011	03.11.2011
Règlement d'organisation	04.11.2009	19.04.2010
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	23.11.2010	21.03.2011
Règlement sur les placements	15.12.2011	15.12.2011
Règlement sur les prêts	21.03.2011	21.03.2011
Règlement relatif aux frais	15.12.2009	21.09.2010

Les dernières versions des règlements de la Caisse peuvent être consultées sur le site Internet [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch).

Les règlements suivants doivent encore être finalisés et adoptés par le Conseil d'administration. Les éléments de gestion de la Caisse en lien avec ces règlements ont toutefois déjà fait l'objet de décisions des organes compétents :

- Règlement sur l'affiliation des employeurs, ainsi qu'une convention d'affiliation s'y rapportant ;
- Règlement sur la liquidation partielle ;
- Règlement sur les mesures destinées à résorber un découvert ;
- Règlement sur les biens immobiliers.



## 1.4 Organes de gestion

### 1.4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), décide des objectifs stratégiques de la Caisse. Il est composé de 30 membres, 15 représentant les employeurs et 15 représentant les assurés, désignés respectivement de la manière suivante :

- par les employeurs, en proportion de leurs nombres respectifs d'affiliés actifs. L'Etat dispose toutefois de trois sièges au moins. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune de deux sièges au moins ;
- par les associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs d'assurés actifs et en respectant une représentation équitable des différentes catégories de personnel.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire et un-e vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour une période de deux ans, la première s'étant terminée au 31.12.2011. Il désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, les 8 membres (au moins) de chaque Commission et nomme les présidents. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune d'un siège au sein des commissions.

Les membres du Conseil d'administration, pour l'exercice 2011, sont les suivants :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
STUDER Jean (président)	Employeur (Etat)	06.03.2009	
OES Marc-André (vice-président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
KNECHT Renée (secrétaire)	Assurés (Groupement Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
RIBAUX Alain (vice-secrétaire)	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	21.09.2010	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (Hôpital -HNE)	06.03.2009	
GNAEGI Philippe	Employeur (Etat)	29.06.2009	
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	06.03.2009	
JEANNERET Françoise	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
KURTH Laurent	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	06.03.2009	
LINDER Olivier	Employeur (Hôpital -HNE)	06.03.2009	
MICHEL Thierry	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	
RAHIER Martine	Employeur (Université)	21.09.2010	
SCHALLENBERGER Nathalie	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	
SCHINDLER Robert	Employeur (ANEMPA)	21.03.2011	
SCHMID Jean-Philippe	Employeur (ANMEA)	02.09.2009	
BABEY André	Assurés (SSP)	06.03.2009	
CLEMENT Thierry	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GIOVANNINI Marina	Assurés (SSP)	21.09.2010	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SAPCN)	15.12.2011	
GUIGNARD Gilles	Assurés (SAPCN)	06.03.2009	15.12.2011
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	06.03.2009	
KAIIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
KELLER Serge	Assurés (ASI)	04.11.2009	
KUNZI Jean-François	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
OTTER Agnès	Assurés (ASI)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	



Lors de sa séance du 15.12.2011, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de son Bureau. Dès le 01.01.2012, les membres suivants occupent les fonctions indiquées :

Nom	Représentant	Fonction
OES Marc-André	Assurés (SSP)	Président
AUBERT Nicolas	Employeur (Etat)	Vice-président
KURTH Laurent	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	Secrétaire
KNECHT Renée	Assurés (Groupement Ville Neuchâtel)	Vice-secrétaire
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	Président - Commission d'assurance
CLEMENT Thierry	Assurés (SSP)	Vice-président - Commission d'assurance
SCHINDLER Robert	Employeur (ANEMPA)	Président - Commission de placements
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	Vice-président - Commission de placements
GHELFI Jean-Pierre	Employeur (Etat)	Président - Commission d'assainissement
OES Marc-André	Assurés (SSP)	Vice-président - Commission d'assainiss.

#### 1.4.2 Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prévoyance.ne. Il est constitué des président-e, vice-président-e, secrétaire et vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les Présidents des Commissions assistent aux séances du Bureau avec voix consultative.

#### 1.4.3 Commission d'assurance

La Commission d'assurance traite de toutes les questions relatives à la prévoyance professionnelle dans le respect des règlements de prévoyance.ne. Le détail des missions confiées à la Commission d'assurance figure dans le Règlement d'organisation.

Les membres de la Commission d'assurance pour l'exercice 2011 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
DE MARCELLIS (Président)	Pierre	Assurés	06.03.2009	
KURTH (Vice-président)	Laurent	Employeur	06.03.2009	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	06.03.2009	
GONZALEZ	Thierry	Employeur	06.03.2009	
RIBAUX	Alain	Employeur	06.03.2009	
BABEY	André	Assurés	06.03.2009	31.12.2011
CLEMENT	Thierry	Assurés	06.03.2009	
GRABER	Pierre	Assurés	06.03.2009	
MARCONE	Andrea	Assurés	01.01.2012	

#### 1.4.4 Commission de placements

La Commission de placements traite de toutes les questions relatives aux placements et à la gestion de la fortune de prévoyance.ne, dans le respect des règlements. Le détail des missions confiées à la Commission de placements figure dans le Règlement d'organisation.

Les membres de la Commission de placements pour l'exercice 2011 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES (Président)	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
JEANNERET (Vice-présidente)	Françoise	Employeur	06.03.2009	
AUBERT	Nicolas	Employeur	06.03.2009	
BARBEZAT	René	Employeur	10.01.2011	
LINDER	Olivier	Employeur	06.03.2009	



GREMION	Nicolas	Assurés	01.01.2012	
GUIGNARD	Gilles	Assurés	06.03.2009	15.12.2011
JAMBE	Paul	Assurés	06.03.2009	
TARDIN	Michel	Assurés	06.03.2009	

#### 1.4.5 Commission d'assainissement

Le Conseil d'administration a constitué une Commission d'assainissement lors de sa séance du 17.05.2010. Elle a été chargée d'étudier toutes les pistes d'assainissement possibles afin d'augmenter le degré de couverture de la Caisse et de formuler des propositions au Conseil d'administration. Son rapport a été adopté par ce dernier et publié le 07.11.2011.

Les personnes suivantes sont membres de la Commission d'assainissement :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
GHELFI (Président)	Jean-Pierre	Employeur	07.02.2011	
OES (Vice-président)	Marc-André	Assurés	19.08.2010	
BARBEZAT	René	Employeur	19.08.2010	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	19.08.2010	
MAYER	Pierre-Alain	Employeur	19.08.2010	31.12.2011
CLEMENT	Thierry	Assurés	19.08.2010	
GRABER	Pierre	Assurés	19.08.2010	
TARDIN	Michel	Assurés	19.08.2010	
VEUVE	Daniel	Employeur	01.01.2012	

#### 1.4.6 Commission de négociations

Les personnes suivantes sont membres de la Commission de négociations, chargées de négocier les mesures qui seront proposées à l'Etat dans le cadre de la modification de la LCPFPub :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
BARBEZAT	René	Employeur	15.12.2011	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	15.12.2011	
RIBAUUX	Alain	Employeur	15.12.2011	
MICHEL	Thierry	Employeur	16.04.2012	
SCHALLENBERGER	Nathalie	Employeur	15.12.2011	23.03.2012
STUDER	Jean	Employeur	15.12.2011	
GRABER	Pierre	Assurés	15.12.2011	
GREMION	Nicolas	Assurés	15.12.2011	
KAIIOUS-JEANNERET	Nadia	Assurés	15.12.2011	
OES	Marc-André	Assurés	15.12.2011	
TARDIN	Michel	Assurés	15.12.2011	

Séance après séance, la présidence de la Commission de négociations est alternée entre les représentants des employeurs et des assurés.

#### 1.4.7 Direction

La Direction est responsable de la réalisation opérationnelle des décisions des organes de la Caisse et de la gestion des affaires courantes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Elle participe à titre consultatif aux séances des organes de la Caisse. Elle gère le personnel. La-le directeur-trice et la-le directeur-trice adjoint-e sont nommés par le Conseil d'administration.

Les personnes suivantes forment la Direction à laquelle est associé le chargé de missions :



Nom	Prénom	Fonction	Entré le	Jusqu'au
SANTSCHI	Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY	Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	
MARIDOR	Roger	Chargé de missions	06.03.2009	

#### 1.4.8 Administration

La Direction et le personnel constituent l'administration de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

L'administration de la Caisse assume en direct la partie assurance de la Caisse, notamment le conseil aux assurés, l'encaissement des cotisations et des apports de libre passage, le paiement des rentes et des capitaux, le traitement des dossiers d'accèsion à la propriété, de divorce et d'invalidité. Les tâches de gestion en lien avec les prêts hypothécaires, les placements chez l'employeur, les prêts aux débiteurs non-affiliés ainsi que la comptabilité, sont également effectués en interne. En ce qui concerne les immeubles, l'administration effectue en direct le suivi financier et assume le suivi architectural des projets immobiliers de construction et de rénovation.

Pour l'exercice 2011, la gérance des immeubles ainsi que le placement des titres sont délégués à des mandataires externes. L'administration effectue les appels d'offres, la coordination et le suivi des mandataires.

Parmi les fonctions occupées, la Caisse peut compter sur des compétences spécifiques dans les domaines actuariel, juridique, comptable, de contrôle interne, financier, architectural, etc. L'organigramme détaillé de l'administration de la Caisse se trouve sur le site Internet [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch).

Dès le 01.01.2012, le personnel de [gerance.ne](http://gerance.ne) est intégré à l'administration.

Au 31.12.2011, l'administration est dotée de 34 collaborateurs (y compris le personnel temporaire, stagiaire, apprenti, etc.), pour 27 équivalents plein temps.

Les coordonnées de l'administration de la Caisse sont les suivantes :

##### **prevoyance.ne**

Caisse de pensions de la fonction  
publique du canton de Neuchâtel  
Rue du Pont 23  
2300 La Chaux-de-Fonds

tél : +41 32 886 48 00  
fax : + 41 32 886 48 01  
info@prevoyance.ne.ch  
[www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch)

##### **gerance.ne** (dès le 01.01.2012)

Gérance des immeubles de la  
Caisse de pensions de la fonction  
publique du canton de Neuchâtel  
Tivoli 22, 2000 Neuchâtel  
rue du Pont 25 (dès 01.09.2012)  
2300 La Chaux-de-Fonds

tél : +41 32 889 64 90  
fax : + 41 32 889 60 61  
info@gerance.ne.ch  
[www.gerance.ne.ch](http://www.gerance.ne.ch)

#### 1.5 Droit à la signature

L'article 26 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation. Les tâches confiées par la Direction aux différents secteurs de l'administration font l'objet d'une représentation, par signature collective à deux, de la personne qui effectue la tâche ainsi que du responsable de secteur.



## 1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers

Le Conseil d'administration a nommé :

- la société AON Hewitt, Neuchâtel en qualité d'expert en prévoyance professionnelle. M. Daniel Thomann ainsi que ses collaborateurs sont en charge de ce mandat ;
- la société PwC Neuchâtel, en qualité d'organe de contrôle. Monsieur Blaise Girardin ainsi que ses collaborateurs sont en charge de ce mandat.

La Commission d'assurance a mandaté le Docteur Marcel Voirol de Saint-Blaise en qualité de médecin-conseil pour le traitement de tous les aspects de réserves médicales à reprendre ou à émettre par la Caisse ainsi que pour toutes questions relatives au droit des assurés invalides non reconnus par l'Office AI (taux d'invalidité entre 25% et 40%).

Le Crédit Suisse est le Global custodian de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). En plus de sa fonction de dépositaire de toutes les valeurs mobilières, il calcule le détail de la performance de la Caisse, vérifie les normes de placements OPP2 et tient la comptabilité-titres.

L'administration de la Caisse a pu bénéficier en 2011 de l'appui notarial de Mes Jérôme Sautaux et Bastien Wehrli, tous deux avocats et notaires respectivement à La Chaux-de-Fonds et au Locle.

Le support et la maintenance des outils informatiques sont assurés sur mandat par AON Hewitt en ce qui concerne le programme de gestion des dossiers des assurés, et le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) en ce qui concerne notamment le réseau informatique, la gestion des données, les sauvegardes et la messagerie.

La gestion des ressources humaines est assumée en interne avec le soutien du Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE). Ce dernier se charge également du paiement des traitements et des charges sociales.

## 1.7 Autorité de surveillance

La surveillance de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) est effectuée par l'Autorité de surveillance LPP de Suisse occidentale (As-So), issue d'un concordat entre les Cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

## 1.8 Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Caisse cantonale d'assurance populaire, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne).

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).

Outre l'Etat, comprenant quelques 6'500 assurés (dont près de 4'000 enseignants), plus de 170 employeurs sont actuellement affiliés auprès de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) :

- Communes : 40% représentant environ 2'400 assurés ;
- Institutions paraétatiques : 10% représentant environ 500 assurés ;
- Autres institutions et sociétés : 50% représentant environ 8'000 assurés (dont plus de 2'000 au seul HNE).



## 2 EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

Les effectifs des assurés actifs et pensionnés se présentent de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total
<b>Assurés risqués</b>			
01.01.2010	4	6	10
01.01.2011	9	6	15
01.01.2012	7	10	17
<b>Assurés actifs</b>			
01.01.2010	6'995	9'367	16'362
01.01.2011	7'161	9'967	17'128
01.01.2012	7'169	10'178	17'347
<b>Assurés "en suspens" *</b>			
01.01.2010	5	18	23
01.01.2011	5	20	25
01.01.2012	2	14	16
<b>Total des assurés en activité</b>			
01.01.2010	7'004	9'391	16'395
01.01.2011	7'175	9'993	17'168
<b>01.01.2012</b>	<b>7'178</b>	<b>10'202</b>	<b>17'380</b>
<b>Retraités</b>			
01.01.2010	2'750	2'117	4'867
01.01.2011	2'848	2'260	5'108
01.01.2012	2'887	2'400	5'287
<b>Conjoints survivants</b>			
01.01.2010	89	1'208	1'297
01.01.2011	99	1'219	1'318
01.01.2012	106	1'237	1'343
<b>Invalides</b>			
01.01.2010	194	263	457
01.01.2011	179	263	442
01.01.2012	170	260	430
<b>Enfants de retraités, d'invalides et orphelins</b>			
01.01.2010	209	221	430
01.01.2011	214	242	456
01.01.2012	202	209	411
<b>Total des assurés pensionnés</b>			
01.01.2010	3'242	3'809	7'051
01.01.2011	3'340	3'984	7'324
<b>01.01.2012</b>	<b>3'365</b>	<b>4'106</b>	<b>7'471</b>
<b>Total des assurés</b>			
01.01.2010	10'246	13'200	23'446
01.01.2011	10'515	13'977	24'492
<b>01.01.2012</b>	<b>10'543</b>	<b>14'308</b>	<b>24'851</b>

\* Les assurés "en suspens" sont des assurés qui ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire), en principe en attente d'une décision AI.

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont intégrés aux retraités dans le tableau ci-avant.

Les concubins survivants sont intégrés aux conjoints survivants.

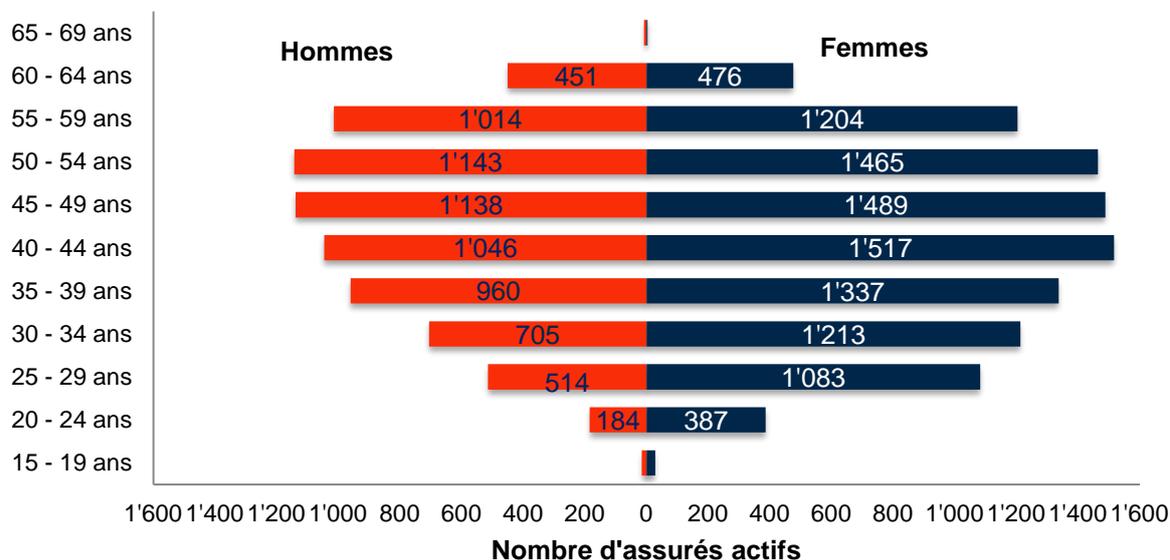
En 2011, l'effectif des assurés actifs a augmenté de 212 personnes, soit +1.23%. Cette hausse peut être considérée comme une variation normale de l'effectif. Pour les pensionnés, à l'exception des enfants dont l'effectif diminue en 2011 alors qu'il avait augmenté en 2010, toutes les autres catégories suivent la même évolution en 2011 qu'en 2010. L'effectif des



invalides diminue à nouveau, en raison notamment de quelques cas de reprise partielle ou totale d'une activité.

Le graphique suivant montre notamment que les assurés des classes d'âge de 40 à 55 ans sont les plus nombreux :

**Pyramide des âges des assurés actifs au 01.01.2012**



### 3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

#### 3.1 Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit deux variantes de son plan d'assurance, résumés succinctement ci-après :

- variante ordinaire, en primauté des prestations, basé sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente annuel de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 19<sup>ème</sup> anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 62 ans<sup>4</sup> ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée à 58 ans et de reporter ou différer au plus tard jusqu'à 70 ans ;
- variante spéciale (PPP), pour les policiers, pompiers et pilotes, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (60 ans), un premier âge de retraite anticipée à 55 ans, le versement d'un pont-AVS entre 60 et 62 ans sans retenue viagère et un financement employeurs/assurés plus élevé que le plan ordinaire.

Le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur les honoraires et sur le traitement dépassant CHF 250'000.-. La somme des traitements y compris ceux du plan de base ne peuvent dépasser CHF 400'000.-.

L'affiliation obligatoire au plan ordinaire et au plan spécial commence le jour de l'entrée en service, au plus tôt toutefois le 1<sup>er</sup> janvier qui suit le 17<sup>ème</sup> anniversaire. Jusqu'au

<sup>4</sup> Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.



31 décembre suivant le 19<sup>ème</sup> anniversaire, l'assurance couvre les risques d'invalidité et de décès, ensuite elle s'étend à la retraite.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et aussi longtemps qu'il reste en service, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans, ou jusqu'au jour où il est reconnu invalide.

Appliqués au traitement réalisé réduit d'un montant de coordination de CHF 16'240.- en 2011, pour un taux d'occupation de 100%, les taux de cotisations sont les suivants :

Assurés	2010 -2011		2012 – 2013		Dès 2014	
	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP
17 – 19 ans*	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	<b>1.00%</b>	<b>1.00%</b>
20 – 24 ans	7.50%	8.75%	7.50%	8.75%	<b>7.50%</b>	<b>8.75%</b>
25 – 29 ans	8.50%	9.75%	8.50%	9.75%	<b>8.50%</b>	<b>9.75%</b>
30 – 39 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	<b>8.70%</b>	<b>9.95%</b>
40 – 65 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	<b>9.00%</b>	<b>10.25%</b>
66 – 70 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	<b>9.00%</b>	<b>10.25%</b>

\*Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité

Employeurs	2010 -2011		2012 – 2013		Dès 2014	
	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP
17 – 19 ans*	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Dès 20 ans	11.00%	12.75%	12.00%	13.75%	13.00%	14.75%

\*Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité

Selon décision du Conseil d'administration du 29.06.2009, compte tenu de la situation financière de la Caisse et de la nécessité d'augmenter le degré de couverture, une cotisation d'assainissement a été prévue pour les exercices 2010 et 2011. Dès 2012, les taux de cotisations effectifs prévus par le règlement d'assurance sont appliqués.

Pour les assurés, la cotisation d'assainissement a été en 2010 et 2011 de 0.2% du traitement cotisant, dès l'âge de 20 ans. La cotisation d'assainissement des employeurs a été de 1% du traitement cotisant.

Sur chaque augmentation individuelle de traitement, un rappel de cotisations est prélevé, équivalant à 100% de l'augmentation du traitement assuré, à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les cotisations de rappel des employeurs sont payées en une seule fois alors que celles des assurés sont réparties sur 12 mois. En cas de départ, le solde des rappels encore dus est déduit de la prestation de libre passage.

Sur le traitement soumis au plan complémentaire des médecins-cadres, il est retenu une cotisation de 10%, répartie par moitié à charge des assurés et des employeurs.

## 4 PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prévoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.



## 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Les autres valeurs mobilières (obligations, actions, fonds de placements) sont portées au bilan à leur valeur boursière au jour de la clôture des comptes, par le Global custodian (Crédit Suisse). Les placements alternatifs (hedge funds, private equity et matières premières) sont évalués à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian.

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

La valeur des immeubles est déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2011, capitalisé à un taux de capitalisation déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois Caisses de pensions existantes avant la fusion. Le taux de capitalisation varie de 6% à 9% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.

Les montants investis dans les rénovations et les constructions sont portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est revue en tenant compte du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif.

Les terrains à bâtir sont également évalués à la valeur d'expertise déterminée par le groupe d'experts susmentionné.

L'évaluation des immeubles est validée chaque année par la Commission de placements.

## 5 COUVERTURE DES RISQUES

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

prévoyance.ne est une institution de prévoyance autonome. Elle ne réassure donc pas les risques décès et invalidité. Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font l'objet d'une provision technique "provision pour cas d'invalidité en suspens", conformément au Règlement sur les passifs de nature actuarielle.

### 5.2 Évolution du capital de prévoyance

Le "capital de prévoyance des assurés actifs" correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires y compris l'éventuel complément nécessaire pour atteindre le montant de la prestation de libre passage selon article 17 LFLP (norme minimale) au 31.12.2011. Son montant s'élève à **CHF 2'339'838'481.75** au 31.12.2011 (CHF 2'232'927'473.90 au 31.12.2010).

La Caisse a constitué une "provision pour revalorisation des prestations" afin de tenir compte de l'évolution des capitaux de prévoyance au 01.01.2012 suite aux modifications de traitement, ainsi que du coût de l'évolution de la prestation de libre passage selon la norme minimale à cette date, sous déduction des rappels employeurs dus au 01.01.2012. Le détail se présente de la manière suivante :



	01.01.2012	01.01.2011	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés <b>actifs</b> au 31.12.	2'339'838'481.75	2'232'927'473.90	106'911'007.85
Provision pour revalorisation des prestations	11'987'633.65	10'922'623.00	1'065'010.65
<b>Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.</b>	<b>2'351'826'115.40</b>	<b>2'243'850'096.90</b>	<b>107'976'018.50</b>

### 5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les avoirs de vieillesse LPP, avoirs de vieillesse minimums compris dans les capitaux de prévoyance des actifs au 01.01.2012, se montent à CHF 978'832'888.- (CHF 931'893'571.- au 01.01.2011).

### 5.4 Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le "capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions" correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives, soit le montant nécessaire au 01.01. pour assumer le versement des rentes jusqu'à son terme.

La Caisse n'a pas constitué de "provision pour revalorisation des prestations" puisque les rentes n'ont pas été augmentées au 01.01.2012 (augmentation des rentes de 0.35% au 01.01.2011).

Le détail se présente de la manière suivante :

	01.01.2012	01.01.2011	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés <b>pensionnés</b> au 31.12.	2'224'268'649.05	2'202'470'371.10	21'798'277.95
Provision pour revalorisation des prestations	0.00	7'123'145.00	-7'123'145.00
<b>Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 01.01.</b>	<b>2'224'268'649.05</b>	<b>2'209'593'516.10</b>	<b>14'675'132.95</b>

Suite à la fusion, la Caisse disposait d'une provision pour retraites anticipées, principalement utilisée en 2010 pour les retraites des enseignants qui ne pouvaient pas quitter leur emploi à fin 2009 et bénéficiaient ainsi d'une disposition transitoire au sens de l'article 101bis du Règlement d'assurance de prévoyance.ne. Au 01.01.2011, cette provision s'élevait encore à CHF 333'982.- (CHF 969'256.- au 01.01.2010). Tous les cas concernés étant retraités au 01.01.2012, cette provision est incluse dans les capitaux de prévoyance des pensionnés.

Comme indiqué au chapitre 5.1, la Caisse a constitué une provision pour cas d'invalidité en suspens de CHF 4'002'245.- (CHF 4'074'243.05 au 01.01.2011). Il s'agit du coût estimé des 48 cas d'invalidité dont l'Office AI a établi un "projet d'acceptation de rente" et pour lesquels une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG est attendue, ainsi que des 12 cas d'invalidité pour lesquels une décision définitive a été rendue mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse.

### 5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de l'expert en prévoyance professionnelle au sujet de l'expertise actuarielle sont reportées intégralement ci-après. Le commentaire de l'expert au sujet des mesures d'assainissement et du processus nécessaire afin d'adapter les dispositions légales et réglementaires figure à la suite de cette attestation. Le chapitre 9.1 présente le détail des éléments en lien avec l'assainissement.



## Attestation de l'expert

### Constatations

L'expertise technique de la Caisse de pensions unique de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne) a été effectuée selon les principes et directives de la Chambre suisse des Actuaire-conseils.

prévoyance.ne détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4.0 % conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur au 31.12.2011. Ces engagements de prévoyance ont été attestés par l'expert en prévoyance professionnelle en date du 4 avril 2012.

En tant qu'institution de prévoyance d'une corporation de droit public, prévoyance.ne peut adopter un système de financement en capitalisation partielle. L'objectif de degré de couverture est fixé à l'article 49 de la Loi instituant prévoyance.ne (LCPFPub) qui mentionne les taux de degré de couverture cible à atteindre soit 85% dans les 20 années, respectivement 100% dans les 30 années et 115% dans les 40 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Au 31.12.2011, la situation financière de prévoyance.ne présente

- un excédent de passif de CHF -2'122'302'558.03, respectivement,
- un degré de couverture selon l'article 44 alinéa 1 OPP 2 de 55.7 %,
- une capacité de risque-placements limitée du fait qu'elle ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeurs.

### Attestation

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de prévoyance.ne, nous sommes en mesure d'attester que

- prévoyance.ne est en découvert au sens de l'article 49 de la LCPFPub. Le degré de couverture se situe en dehors de la fourchette de 5 points de pourcent prévue à l'alinéa 3 de cet article. Conformément à l'alinéa 5, prévoyance.ne doit soumettre au Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil des propositions de mesures permettant de rétablir la situation,
- le Conseil d'administration travaille depuis 2010 à un projet de révision de la LCPFPub qui vise à respecter les nouvelles prescriptions fédérales de la LPP sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle. La révision de la LCPFPub doit entrer en vigueur le 01.01.2014,
- compte tenu de la situation de découvert de prévoyance.ne au sens de l'article 49 LCPFPub au 31.12.2011, le Conseil d'administration doit étudier si l'une ou l'autre mesure d'assainissement pourrait être introduite dès le 01.01.2013 déjà,
- grâce à la garantie de la corporation de droit public, prévoyance.ne remplit ses engagements réglementaires au 31.12.2011 conformément à l'article 53 al. 2 de la LPP (article 52e al. 1 nouveau),
- prévoyance.ne satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité,
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ne sont plus conformes aux prescriptions de la LPP au 01.01.2012. Elles devront être adaptées dans le cadre du projet de révision de la LCPFPub aux nouvelles dispositions de la LPP en matière de financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public et de la réforme structurelle.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

L'expert: Daniel Thomann  
Neuchâtel, le 30 mai 2012



prévoyance.ne  
Monsieur Olivier Santschi  
Directeur  
Rue du Pont 23  
2300 La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 2 mai 2012

#### **Article 49 LCPFPub et mesures d'assainissement**

Monsieur,

Sur la base des comptes 2011 de prévoyance.ne reçus à fin avril 2012, nous pouvons constater, en tant qu'expert agréé de prévoyance.ne, ce qui suit:

#### **Situation actuelle**

Selon l'article 49 LCPFPub, le degré de couverture doit s'élever à 85% dans les 20 années qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. L'évolution du degré de couverture des engagements de prévoyance peut se produire au sein d'une fourchette de plus ou moins 5 points de pourcent de degré de couverture par rapport à une évolution linéaire de celui-ci.

Partant d'un degré de couverture initial de 60.8% au 01.01.2010 de prévoyance.ne, le degré de couverture doit s'élever à 63.2% suivant le chemin de croissance prévu, avec une fourchette de 5 points de pourcent soit au minimum 58.2% au 31.12.2011.

Le degré de couverture de prévoyance.ne s'élève à 55.7% au 31.12.2011. L'évolution négative du degré de couverture en 2011 (diminution du degré de couverture de 59.8% à 55.7%) trouve pour l'essentiel son origine dans les pertes enregistrées sur les placements des capitaux. Il se situe en dehors de la fourchette de 5 points de pourcent prescrite à l'article 49 LCPFPub.

#### **Découvert au sens de l'article 49 LCPFPub**

prévoyance.ne présente un découvert au sens de l'article 49 LCPFPub et doit soumettre au Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil des propositions de mesures permettant de rétablir la situation.

#### **Mesures d'assainissement envisagées par le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration a constitué une Commission d'assainissement en 2010 pour analyser et proposer des mesures pour rétablir la situation financières. Cette Commission a rendu son rapport au Conseil d'administration en début 2012.

Ce rapport présente 6 variantes étudiées en vue de l'assainissement et de la recapitalisation de la Caisse. L'objectif est l'entrée en vigueur de ces mesures d'assainissement et de recapitalisation aussi vite que possible soit au 1er janvier 2014 compte tenu de la nécessité de changer la LCPFPub (qui requiert son adoption par le Grand Conseil). Toutes les variantes étudiées admettent le principe d'une adaptation du chemin de croissance actuel de la LCPFPub aux nouvelles exigences de la LPP en matière de financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public.



Les principales options envisagées consistent en une augmentation du financement, une augmentation de l'âge de la retraite, au passage à un plan sur salaire moyen de carrière ou à une combinaison de ces options.

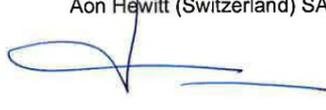
La Commission d'assainissement a également proposé la dotation d'une réserve de fluctuation de valeurs financée grâce à un apport exceptionnel de la part des Employeurs affiliés à prévoyance.ne.

Suite aux travaux de la Commission d'assainissement et à la présentation de son rapport, le Conseil d'administration a entrepris des négociations avec les différents partenaires sociaux sur les solutions envisagées. Les travaux sont actuellement en cours.

**Mesures d'assainissement immédiates**

Compte tenu de la situation de découvert de prévoyance.ne au sens de l'article 49 LCPFPub au 31.12.2011, le Conseil d'administration doit étudier si l'une ou l'autre mesure d'assainissement pourrait être introduite dès le 01.01.2013 déjà.

Aon Hewitt (Switzerland) SA



L'expert: Daniel Thomann



## 5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le Règlement sur les passifs de nature actuarielle définit la manière de calculer les capitaux de prévoyance ainsi que les principes de constitution et dissolution des provisions techniques et des provisions non-techniques en lien avec la convention des employeurs fondateurs du 23.12.2009.

Les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques EVK 2000 et d'un taux technique de 4%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la "provision pour changement des bases techniques" correspond à 4.5% (4.0% au 01.01.2011) de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (revalorisation des prestations, retraite anticipée et cas d'invalidité en suspens). Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux-épargnes du plan des médecins.

La "provision pour revalorisation des prestations" est destinée à prendre en compte, lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours, l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle s'appuie ainsi, pour les assurés actifs, sur l'augmentation des traitements assurés et sur la norme minimale au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (voir chapitre 5.2) et, pour les bénéficiaires de rentes, sur les rentes en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (voir chapitre 5.4).

Le détail des capitaux de prévoyance et des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'336'702'848.50	2'230'371'189.35	106'331'659.15
Capitaux de prévoyance plan des médecins	3'135'633.25	2'556'284.55	579'348.70
Capital de prévoyance des pensionnés	2'224'268'649.05	2'202'470'371.10	21'798'277.95
Provision pour changement de bases techniques	205'963'262.00	178'211'823.00	27'751'439.00
Provision pour revalorisation des prestations	11'987'633.65	18'045'768.00	-6'058'134.35
Provision pour retraite anticipée	0.00	333'982.00	-333'982.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	4'002'245.00	4'074'243.05	-71'998.05
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>	<b>4'786'060'271.45</b>	<b>4'636'063'661.05</b>	<b>149'996'610.40</b>

La Caisse a reçu la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserve ou provision.

Suite à la liquidation de la CPC, décidée par l'autorité de surveillance, combattue par plus de 100 recourants au Tribunal administratif fédéral, ces montants ont été conservés dans les comptes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Ils ont évolué en 2011 selon le taux de rendement net de -3.93% (+1.4% en 2010). Afin de pouvoir libérer rapidement la "provision assurés CPC", le montant correspondant doit être considéré comme un placement fiduciaire et placé "sans risque". Ainsi, il évolue en fonction du taux Libor au 01.01. de l'exercice concerné (+0.517% en 2011). A noter que les honoraires de liquidation ont été portés en déduction de chaque réserve/provision, de manière proportionnelle.



Le détail des réserves et provisions figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	12'118'397.60	12'622'272.00	-503'874.40
Réserve cotisations (Etat)	243'380.55	253'500.00	-10'119.45
Réserve cotisations (HNE)	2'098'912.25	2'186'184.00	-87'271.75
Provision assurés CPC	22'362'756.12	22'262'024.87	100'731.25
Provision Fondation Ville La Chx-de-Fds	23'113'350.65	24'074'388.00	-961'037.35
Provision employeur Etat	464'370.10	483'678.00	-19'307.90
Provision employeur HNE	17'185'577.00	17'900'142.00	-714'565.00
<b>Total des réserves et provisions</b>	<b>77'586'744.27</b>	<b>79'782'188.87</b>	<b>-2'195'444.60</b>

## 5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture établi par l'expert se présente de la manière suivante :

	31.12.2011	01.01.2011	Evolution
Fortune de la Caisse (actifs - passifs non actuariels)	2'663'757'713.42	2'772'375'900.45	-108'618'187.03
Engagements de prévoyance	4'786'060'271.45	4'636'063'661.05	149'996'610.40
<b>Découvert technique selon art. 44 OPP2</b>	<b>-2'122'302'558.03</b>	<b>-1'863'687'760.60</b>	<b>-258'614'797.43</b>
<b>DEGRE DE COUVERTURE</b>	<b>55.70%</b>	<b>59.80%</b>	<b>-4.10</b>

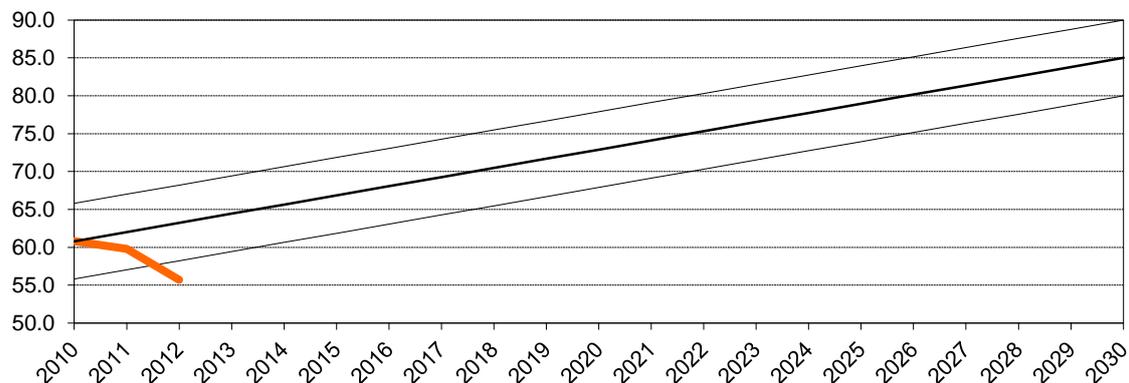
Compte tenu de la Loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le degré de couverture doit suivre l'évolution suivante :

- 85% dans un délai de 20 ans
- 100% dans un délai de 30 ans
- 115% dans un délai de 40 ans.

A l'été 2011, le degré de couverture est sorti du "chemin de croissance". Ainsi la Caisse présente un découvert au sens de l'article 49 LCPFPub. Des mesures doivent être prises pour améliorer sa situation financière (voir chapitre 9.1). Le graphique suivant montre l'évolution depuis le 01.01.2010 du degré de couverture ainsi que le chemin de croissance pour les 20 premières années selon la LCPFPub.



### Evolution du degré de couverture (trait le plus épais) dans le chemin de croissance



Compte tenu des dispositions :

- de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et
- de la modification de la LPP portant sur le financement des Caisses publiques votée par les chambres fédérales le 17 décembre 2010, entrée en vigueur au 01.01.2012,

des mesures doivent être prises pour augmenter le degré de couverture. La Commission d'assainissement a étudié les possibilités permettant de le faire. A noter que la baisse du degré de couverture de 4.1 points de pourcent a été prise en considération dans les travaux de la Commission qui l'avait estimée à 5 points. Depuis début 2012, ces mesures font l'objet de négociations entre représentants des employeurs et des assurés afin de déterminer celles qui seront soumises au Grand Conseil dans le cadre de la révision de la LCPFPub.

Conformément à l'article 43 LCPFPub et compte tenu de la situation financière de la Caisse, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 03.11.2011, de ne pas adapter les rentes au 01.01.2012 (0.35% au 01.01.2011, soit 50% de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation IPC de novembre 2009 à mai 2010). Dans le cadre de l'application de l'article 61 LCPFPub, le Conseil d'Etat en a été dûment informé.

## 6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Le Règlement d'organisation (ROCPFPub) précise les compétences de chaque organe de la Caisse en matière de placements. Le Conseil d'administration valide la stratégie de placements et les règlements liés aux placements.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 ROCPFPub, notamment la définition des bornes tactiques et l'exercice des droits de vote d'actionnaire.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (RPFCPFPub) a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15.12.2011.

Sur la base d'une étude de congruence actifs/passifs, le Conseil d'administration a déterminé la stratégie de placements de la Caisse qui fixe, en pourcent, pour chaque classe d'actifs, l'objectif à atteindre. La Commission de placements a, pour sa part, fixé les bornes tactiques qui se présentent de la manière suivante :



	Borne inférieure	Stratégie	Borne supérieure
<b>Liquidités</b>	<b>0%</b>	<b>5%</b>	<b>20%</b>
Prêts aux communes et sociétés affiliées	0%	3%	10%
Prêts aux débiteurs non affiliés	0%	0%	10%
Prêts hypothécaires aux assurés	0%	3%	10%
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0%	1%	10%
Débiteurs et créances à court terme			
<b>Total prêts, débit. et créances court terme</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>
<b>Actions suisses</b>	<b>0%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>
Actions Europe y c. UK, sans CH	0%	10%	16%
Actions Amérique du Nord	0%	5%	7%
Actions Asie (y c. Japon)	0%	2%	10%
Actions marchés émergents	0%	3%	10%
Actions mixtes			
<b>Actions étrangères</b>	<b>0%</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>
Immeubles	20%	20%	30%
Placements immobiliers indirects suisses	0%	2%	5%
<b>Immobilier suisse</b>	<b>20%</b>	<b>22%</b>	<b>30%</b>
Immobilier à l'étranger	0%	3%	5%
<b>Total immobilier</b>	<b>20%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>
Hedge funds	0%	4%	8%
Private equity	0%	2%	3%
Matières premières	0%	2%	5%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>0%</b>	<b>8%</b>	<b>15%</b>
		<b>100%</b>	

Le tableau suivant montre l'allocation stratégique en pourcent du total des placements de la Caisse au 31.12.2011 ainsi qu'à la fin de l'exercice précédent. Le détail des montants en francs par classe d'actifs ainsi que les commentaires y relatifs de même qu'une représentation graphique figurent au chapitre 6.4.

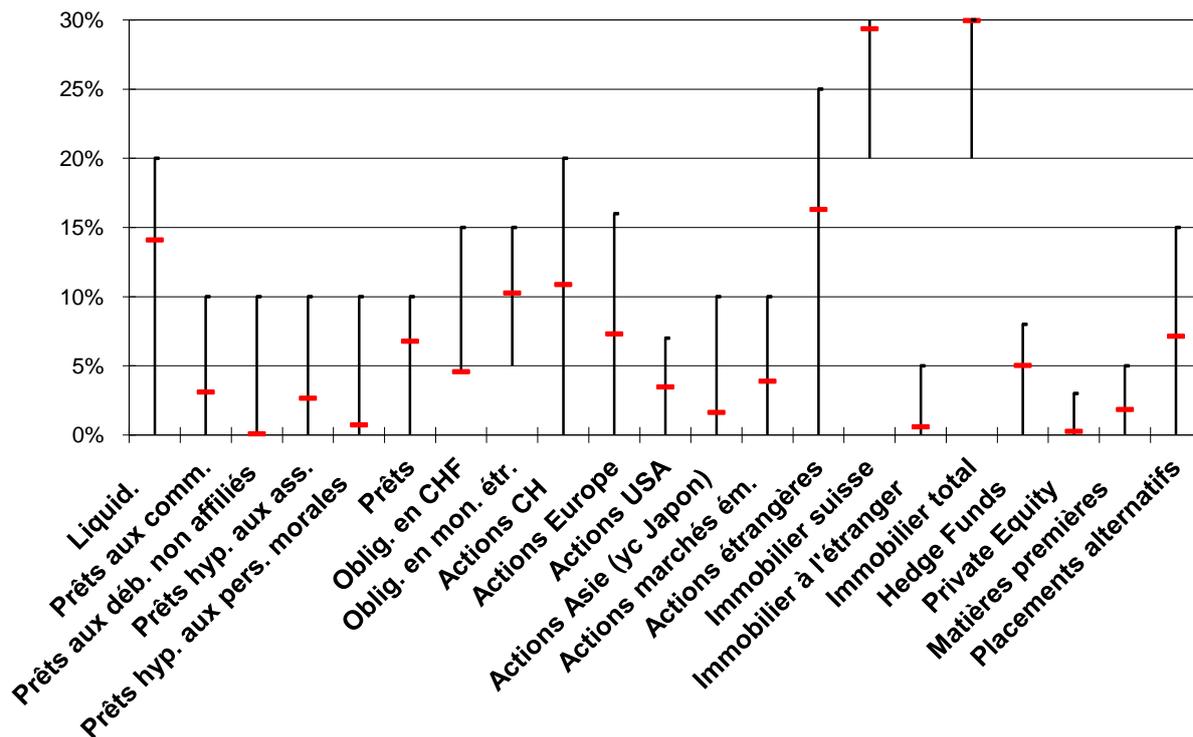


	31.12.2011	31.12.2010	Objectif stratégique	Variation 31.12.2011 p/r stratégie	Variation 31.12.2010 p/r stratégie
<b>Liquidités</b>	<b>14.1%*</b>	<b>4.7%</b>	<b>5%</b>	<b>+9.1%</b>	<b>-0.3%</b>
Prêts aux communes et sociétés affiliées	3.1%	4.0%	3%	+0.1%	+1.0%
Prêts aux débiteurs non affiliés	0.1%	0.2%	0%	+0.1%	+0.2%
Prêts hypothécaires aux assurés	2.7%	2.8%	3%	-0.3%	-0.2%
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0.7%	0.7%	1%	-0.3%	-0.3%
Débiteurs et créances à court terme	0.2%	0.2%			
<b>Total prêts, débit. et créances crt terme</b>	<b>6.8%</b>	<b>8.0%</b>	<b>7%</b>	<b>-0.2%</b>	<b>+1.0%</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>4.6%</b>	<b>4.7%</b>	<b>10%</b>	<b>-5.4%</b>	<b>-5.3%</b>
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>10.3%</b>	<b>9.0%</b>	<b>10%</b>	<b>+0.3%</b>	<b>-1.0%</b>
<b>Actions suisses</b>	<b>10.9%</b>	<b>18.5%</b>	<b>15%</b>	<b>-4.1%</b>	<b>+3.5%</b>
Actions Europe yc UK sans CH	7.3%	10.1%	10%	-2.7%	+0.1%
Actions Amérique du Nord	3.5%	4.5%	5%	-1.5%	-0.5%
Actions Asie yc Japon	1.6%	1.0%	2%	-0.4%	-1.0%
Actions marchés émergents	3.9%	3.1%	3%	+0.9%	+0.1%
Actions mixtes	0.0%	2.5%			
<b>Total actions étrangères</b>	<b>16.3%</b>	<b>21.2%</b>	<b>20%</b>	<b>-3.7%</b>	<b>+1.2%</b>
Placements immobiliers suisses directs	27.2%	25.4%	20%	+7.2%	+5.4%
Placements immobiliers suisses indirects	2.2%	2.0%	2%	+0.2%	+0.0%
<b>Immobilier suisse</b>	<b>29.4%</b>	<b>27.5%</b>	<b>22%</b>	<b>+7.4%</b>	<b>+5.5%</b>
Immobilier à l'étranger	0.6%	0.6%	3%	-2.4%	-2.4%
<b>Total immobilier</b>	<b>30.0%</b>	<b>28.1%</b>	<b>25%</b>	<b>+5.0%</b>	<b>+3.1%</b>
Hedge funds	5.0%	5.4%	4%	+1.0%	+1.4%
Private equity	0.3%	0.4%	2%	-1.7%	-1.6%
Matières premières	1.8%	0.0%	2%	-0.2%	-2.0%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>7.1%</b>	<b>5.8%</b>	<b>8%</b>	<b>-0.9%</b>	<b>-2.2%</b>

\*chaque% est présenté arrondi individuellement à une décimale, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

Le graphique ci-après illustre le respect au 31.12.2011 des bornes tactiques définies. Le trait horizontal large représente la situation effective de la classe d'actifs à cette date et les traits verticaux montrent l'intervalle entre les bornes inférieures et supérieures.





Outre la classe d'actifs "obligations suisses", légèrement en-dessous de la borne tactique inférieure (écart de 0.4 point de pourcent), toutes les classes d'actifs respectent l'allocation stratégique et les marges de fluctuation prévues par la Commission de placements.

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, les collaborateurs du secteur "gestion de fortune" de la Caisse effectuent, sous la responsabilité de Madame Nicole Comby, la gestion financière des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la gestion des liquidités et des prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) ;
- la supervision et le suivi des mandataires-titres obligations suisses et étrangères, actions suisses et étrangères, immobilier suisse indirect et des placements alternatifs ;
- le suivi de la gestion des placements immobiliers indirects à l'étranger ;
- le suivi des tâches du dépositaire global (Global custodian) ;
- la réalisation de toutes les décisions d'acquisitions, ventes, rénovations, etc. des immeubles ;
- la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles, effectués par les gérances immobilières mandatées.

Au 31.12.2011, la gestion des titres est effectuée par une quinzaine de mandataires (plus d'une vingtaine au 31.12.2010). Outre deux classes d'actifs qui feront l'objet de décisions de la Commission de placements en 2012 (immobilier étranger et private equity), la réorganisation des placements de la Caisse a bien progressé au cours de l'exercice 2011.



Les immeubles sont gérés par les gérances suivantes :

	Nombre d'immeubles	En%
Service de la gérance des immeubles de l'Etat de Neuchâtel	145	63.9%
Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds	30	13.2%
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel	19	8.4%
Fidimmobil Agence Immobilière et Commerciale S.A.	15	6.6%
Foncia Geco Pod S.A.	5	2.2%
Régie de Fribourg S.A.	5	2.2%
Société Coopérative d'Habitation Lausanne	3	1.3%
Naef Immobilier Nyon S.A.	2	0.9%
Naef Immobilier Neuchâtel S.A.	1	0.4%
Régie foncière S.A. (Genève)	1	0.4%
Régie Immobilière Jouval S.A.	1	0.4%
<b>11 Gérances</b>	<b>227</b>	<b>100.0%</b>

## 6.2 Respect des limites de placements selon OPP2

Le tableau suivant présente les limites individuelles et collectives (en pourcent) à observer selon le droit fédéral et montre sur la colonne de droite que la Caisse les respecte au 31.12.2011 :

	Limites de l'OPP2	31.12.2011	Caisse
Liquidités en CHF	100	382'564'356.74	14 *
Créances diverses à court et moyen termes	100	4'385'490.35	0
Obligations et prêts de débiteurs suisses	100	70'930'935.91	3
Placements chez l'employeur	5	86'032'722.15	3
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	50	93'937'934.91	3
Obligations de débiteurs étrangers en CHF ou couvertes contre CHF	100	203'980'545.50	7
Liquidités en devises	100	7'963'956.62	0
Obligations de débiteurs étrangers en devises**	100	144'012'642.35	5
Actions de sociétés étrangères	50	451'599'675.39	16
Actions de sociétés suisses	50	301'275'304.53	11
Placements alternatifs	15	197'816'408.20	7
Immobilier suisse	30	813'303'611.06	29
Immobilier étranger	10	16'409'687.53	1
<b>Total de l'actif du bilan</b>		<b>2'774'213'271.24</b>	

\* chaque pourcent est présenté individuellement arrondi à l'entier le plus proche, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

\*\*par rapport au montant du bilan, rubrique "obligations étrangères en monnaies étrangères", CHF 140'272'933.-sont couverts contre CHF, ainsi ils figurent dans la rubrique "obligations de débiteurs étrangers en CHF ou couvertes contre CHF".

Le pourcentage de liquidités en devises étrangères de 22% ne tient pas compte de la couverture monétaire en cours au 31.12.2011 selon chapitre 6.4.3 si bien que l'exposition en monnaies étrangères est largement inférieure à la limite légale de 30%.

La Caisse fait usage des extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50 al. 4 OPP2. Les extensions de placements sont justifiées sur la base du règlement de placements (art. 12 al. 4). Les différents placements correspondent aux limites définies aux articles 54 à 56, 56a al. 1 et 5, ainsi qu'à l'article 57 al. 2 et 3 OPP2, à l'exception de la limite globale de 10% à l'art. 54 al. 1 OPP2 (limite par débiteur), qui est dépassée de 1.45% au 31.12.2011. Cela concerne les liquidités d'un mandataire déposées auprès du Crédit Suisse. Ce dépassement est résorbé au 30.04.2012 puisque le mandataire a réinvesti en actions quelque 60 % des liquidités.



Compte tenu de la répartition appropriée des risques, on constate que cet écart ne met pas en péril les buts spécifiques de la Caisse. L'application de l'art. 50 OPP2 est donc établie de façon concluante dans le présent rapport.

### 6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

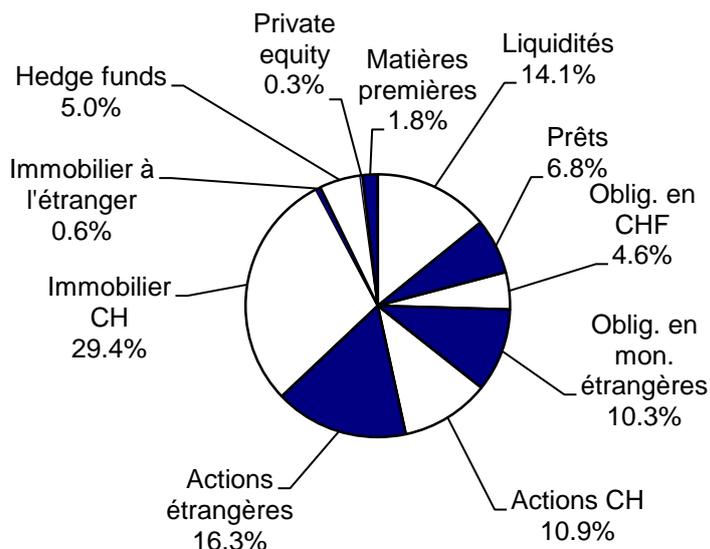
La Caisse ne dispose d'aucune réserve de fluctuation de valeur, conformément au Règlement sur les placements. Elle a cependant pour objectif d'en constituer une appropriée, d'au moins 19% de sa fortune, afin de faire face à la volatilité des actifs constituant la fortune.

### 6.4 Présentation des placements par catégories

Le détail des placements en francs se présente de la manière suivante :

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
<b>Liquidités</b>	<b>390'528'313.36</b>	<b>135'458'200.60</b>	<b>255'070'112.76</b>
Prêts aux communes et sociétés affiliées	86'032'722.15	115'329'088.57	-29'296'366.42
Prêts aux débiteurs non affiliés	2'381'325.30	6'360'630.20	-3'979'304.90
Prêts hypothécaires aux assurés	73'670'003.38	81'599'933.11	-7'929'929.73
Prêts hypoth. aux personnes morales	20'267'931.53	21'374'983.62	-1'107'052.09
Débiteurs et créances à court terme	5'437'155.96	5'540'261.16	-103'105.20
<b>Total prêts, débit. et créances crt terme</b>	<b>187'789'138.32</b>	<b>230'204'896.66</b>	<b>-42'415'758.34</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>126'771'329.50</b>	<b>136'769'949.09</b>	<b>-9'998'619.59</b>
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>284'285'575.35</b>	<b>260'088'742.21</b>	<b>24'196'833.14</b>
<b>Actions suisses</b>	<b>301'275'304.53</b>	<b>533'969'573.59</b>	<b>-232'694'269.06</b>
Actions Europe y c. UK sans CH	202'364'223.26	291'921'795.25	-89'557'571.99
Actions Amérique du Nord	96'262'314.43	129'332'686.36	-33'070'371.93
Actions Asie (y c. Japon)	45'237'600.28	28'433'217.21	16'804'383.07
Actions marchés émergents	107'735'537.42	88'634'804.10	19'100'733.32
Actions mixtes	0.00	72'045'453.24	-72'045'453.24
<b>Actions étrangères</b>	<b>451'599'675.39</b>	<b>610'367'956.16</b>	<b>-158'768'280.77</b>
Immeubles	752'418'853.91	733'055'399.75	19'363'454.16
Placements immobiliers indirects suisses	60'884'757.15	58'642'133.40	2'242'623.75
<b>Immobilier suisse</b>	<b>813'303'611.06</b>	<b>791'697'533.15</b>	<b>21'606'077.91</b>
Immobilier à l'étranger	16'409'687.53	16'583'004.70	-173'317.17
<b>Total immobilier</b>	<b>829'713'298.59</b>	<b>808'280'537.85</b>	<b>21'432'760.74</b>
Hedge funds	139'267'977.42	156'271'592.36	-17'003'614.94
Private equity	7'381'809.28	10'158'293.38	-2'776'484.10
Matières premières	51'166'621.50	0.00	51'166'621.50
<b>Placements alternatifs</b>	<b>197'816'408.20</b>	<b>166'429'885.74</b>	<b>31'386'522.46</b>
<b>Total des placements</b>	<b>2'769'779'043.24</b>	<b>2'881'569'741.90</b>	<b>-111'790'698.66</b>





#### 6.4.1 Généralités sur les placements

L'année 2011 a été particulièrement douloureuse pour les placements de prévoyance.ne. L'exposition importante en actions (objectif stratégique de 35%) conduit à un résultat négatif. Mais encore, un des importants mandataires "actions suisses et étrangères", conformément à l'application de son modèle, a vendu presque au plus bas des marchés le portefeuille de la Caisse et l'a maintenu "liquide" jusqu'à la fin de l'année. A relever également, dans une moindre proportion, qu'une pondération plus élevée en obligations en CHF aurait permis d'améliorer la performance 2011.

Suite à la fusion, l'année 2011 peut être considérée pour les placements comme la deuxième année de transition.

Pour rappel, l'exercice 2010 a été consacré à la mise en place administrative de la gestion des titres auprès du Global custodian, des classes d'actifs "obligations en monnaies étrangères" ainsi que celles concernant toutes les actions étrangères et les hedge funds. Pour 2011, les classes d'actifs suivantes "obligations de débiteurs suisses et étrangers en CHF", "actions suisses", "immobilier indirect suisse" et "matières premières" ont été réorganisées.

Un 3<sup>ème</sup> mandat dédié "hedge funds" a également pu être confié en 2011.

En 2011, la couverture monétaire a fait l'objet de plusieurs décisions de la Commission de placements pour faire face aux fluctuations des monnaies. La finalisation du processus de réorganisation de la fortune de la Caisse aboutira en 2012 avec les classes d'actifs "immobilier indirect étranger" et "private equity".

Suite à ces opérations, la visibilité globale des placements s'en trouve améliorée et une économie d'échelle au niveau des frais sur titres et droits de garde est déjà visible dans les comptes 2011. En effet, une réduction des frais d'un tiers a été enregistrée, soit environ CHF 1.9 million.



## 6.4.2 Liquidités

Les liquidités se présentent en francs suisses et par monnaie de la manière suivante :

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Liquidités en CHF	382'564'356.74	118'193'805.16	264'370'551.58
<b>Sous-total en francs suisses</b>	<b>382'564'356.74</b>	<b>118'193'805.16</b>	<b>264'370'551.58</b>
Liquidités en USD	7'566'335.41	12'424'513.49	-4'858'178.08
Liquidités en EUR	126'095.06	1'596'544.56	-1'470'449.50
Liquidités en GBP	2'302.06	74'288.83	-71'986.77
Liquidités en JPY	269'224.09	3'066'702.85	-2'797'478.76
Liquidités en autres monnaies étrangères	0.00	102'345.71	-102'345.71
<b>Sous-total en monnaies étrangères</b>	<b>7'963'956.62</b>	<b>17'264'395.44</b>	<b>-9'300'438.82</b>
<b>Total des liquidités</b>	<b>390'528'313.36</b>	<b>135'458'200.60</b>	<b>255'070'112.76</b>

Afin de réaliser les importants travaux liés à la transition, cette classe d'actifs est restée relativement importante en 2010 et 2011. Le solde des liquidités en CHF au 31.12.2011 est très élevé car il contient le produit de la vente début août 2011 des actions suisses et étrangères de l'un des mandataires (voir chapitre 6.4.8). Une partie des liquidités en USD résulte également de cette opération (vente de part actions étrangères Asie). Pour les autres monnaies, au 31.12.2011, les montants susmentionnés représentent les liquidités courantes, utiles à la gestion.

## 6.4.3 Créances à court terme et couverture monétaire

Les décisions de la Commission de placements relatives à la couverture monétaire pour 2011 peuvent être résumées de la manière suivante :

Date	Monnaies couvertes	Objectif de couverture	
		Obligations étrangères	Actions étrangères
01.01.2011	EUR, USD, GBP, JPY	100%	0%
01.04.2011	EUR, USD, GBP, JPY	80%	30%
21.06.2011	EUR, USD, GBP, JPY	90%	30%
08.08.2011	EUR, USD, GBP, JPY	100%	50%
13.09.2011	EUR, USD, GBP, JPY	80%	50%
19.12.2011	GBP, JPY	80%	50%

Jusqu'au 12.09.2011, la couverture monétaire appliquée était systématique, compte tenu des objectifs précités. Suite à l'intervention de la Banque nationale suisse (BNS) le 06.09.2011, la Commission de placements a pris la décision d'élargir les bornes tactiques, ceci afin de laisser au mandataire l'opportunité de surpondérer ou sous-pondérer la couverture de certaines devises. Ainsi, dès le 13.09.2011, la couverture monétaire confiée au mandataire a été modifiée par l'intégration des marges tactiques de +/-15% contre +/-2% auparavant. Le 15.12.2011, la Banque nationale suisse a confirmé sa ferme détermination de faire prévaloir le cours "plancher" de 1.20 franc pour un euro et s'est dite prête à acheter des devises en quantité illimitée. Suite à cette annonce, la Commission de placements a pris la décision de surseoir momentanément à la couverture monétaire pour l'EUR et l'USD contre CHF.

Techniquement, la couverture s'effectue par des opérations à terme. Elles ont pour but de couvrir les risques de change sur les obligations étrangères en monnaies étrangères et sur les actions étrangères en monnaies étrangères.

Au 31 décembre de chaque année, le montant des gains ou pertes non-réalisés représente pour les opérations "ouvertes" à cette date la différence de cours entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Les montants au bilan peuvent donc être positifs ou négatifs. Compte tenu de l'ampleur des montants par rapport à l'ensemble de la fortune, ils figurent toujours à l'actif du bilan.



Au 31.12.2011, quatre opérations à terme sur devises sont ouvertes pour un volume de CHF 62'317'344.75. Le montant des pertes non-réalisées au 31.12.2011 est de CHF 55'059.-.

Le poste "créances à court terme", indiqué au bilan à CHF -48'737.65, est le résultat des opérations à terme sur devises ouvertes au 31.12.2011 pour un montant de CHF -55'059.- et le solde d'un compte à terme en CHF d'un montant de CHF 6'321.55.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

#### 6.4.4 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

L'ensemble des prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne), gérés par l'administration de la Caisse, se présente de la manière suivante :

En nombre	Nombre de prêts au 31.12.2011	% à taux fixe	Nombre de prêts au 31.12.2010	Evolution
Prêts communes et sociétés affiliées	90	99%	106	-16
Prêts aux débiteurs non affiliés	3	67%	5	-2
Prêts hypothécaires aux assurés	472	53%	520	-48
Prêts hypoth. aux pers. morales *	24	67%	27	-3
<b>Total</b>	<b>589</b>	<b>61%</b>	<b>658</b>	<b>-69</b>

\*dont 6 prêts hypothécaires considérés comme placements chez l'employeur (voir chapitre 6.4.5)

En francs	Total au 31.12.2011	Dont prêts à taux fixes	En%
Prêts communes et sociétés affiliées*	83'038'790.65	79'788'790.65	96%
Prêts aux débiteurs non affiliés	2'381'325.30	2'057'020.50	86%
Prêts hypothécaires aux assurés	73'670'003.38	43'122'982.19	58%
Prêts hypoth. aux pers. morales**	20'767'931.53	13'083'705.60	63%
<b>Total***</b>	<b>179'858'050.86</b>	<b>138'052'498.94</b>	<b>77%</b>

\* compris dans les placements auprès de l'employeur

\*\* dont 4'414'000.08 considérés comme placements chez l'employeur (voir chapitre 6.4.5)

\*\*\* le bilan montre une différence de CHF 500'000.- par rapport au montant ci-après, il s'agit d'une provision pour pertes sur hypothèques

Evolution en francs	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Prêts hypothécaires	94'437'934.91	103'474'916.73	-9'036'981.82
Prêts contre reconnaissance de dette	85'420'115.95	106'662'875.85	-21'242'759.90
Provision pour perte sur prêts	-500'000.00	-500'000.00	0.00
<b>Total des prêts</b>	<b>179'358'050.86</b>	<b>209'637'792.58</b>	<b>-30'279'741.72</b>

Compte tenu de la contrainte de réaliser un rendement proche du taux technique de 4%, la Commission de placements a maintenu des taux hypothécaires relativement élevés si bien qu'il est constaté, en 2011, une nouvelle érosion de l'ordre de CHF 9 millions de ces prêts (quelque 41.8 millions en 2010).

La Caisse propose à ses débiteurs hypothécaires de fixer leurs taux sur une durée à choix de 1 à 15 ans. Les taux proposés pour les durées inférieures à 10 ans sont ceux du marché monétaire augmentés d'une marge, compte tenu d'un taux "plancher" de 2.625%. Pour les durées de 10 à 15 ans, la Commission de placements a également retenu un taux "plancher" de 4% (taux d'intérêt technique de la Caisse).

Le taux variable de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) a été arrêté à 2.875% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et est resté inchangé.

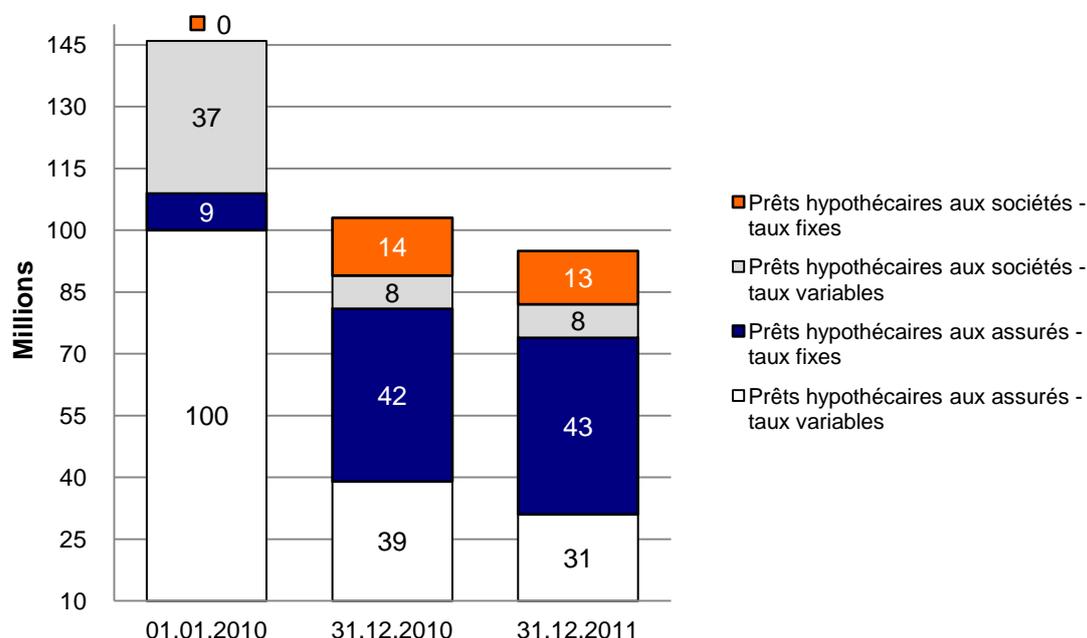
Concernant les prêts contre reconnaissance de dette, la Caisse propose des durées de 5 à 10 ans et les taux proposés sont ceux du marché monétaire, augmentés d'une marge.



Les prêts contre reconnaissance de dette octroyés tant aux employeurs qu'aux débiteurs non affiliés ont diminué de CHF 21.2 millions, représentant 18 dossiers remboursés. Il s'agit de contrats qui, arrivés à leurs échéances, n'ont pas pu être renouvelés auprès de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) en fonction soit de la trésorerie croissante et disponible auprès de cette catégorie de débiteurs soit de l'opportunité importante que représente la possibilité de bénéficier de meilleures conditions de taux offertes par la concurrence des instituts financiers privés, ceci leur permettant de diminuer leurs charges de fonctionnement.

Le graphique suivant montre l'évolution des prêts hypothécaires (assurés et personnes morales), en millions de francs, ainsi que les nombreuses transformations des prêts hypothécaires à taux variables en taux fixe effectuées par l'administration de la Caisse en 2010.

### Evolution des prêts hypothécaires (taux variables/taux fixes)



Au 31 décembre 2011, le taux d'intérêts fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 3.475% (2.819% pour les prêts hypothécaires et 3.925% pour les prêts contre reconnaissance de dette).

La durée moyenne du contrat est de 2 ans pour les prêts hypothécaires et de 11.5 ans pour les prêts contre reconnaissance de dette.

Dans le courant de l'année, l'administration de la Caisse a analysé une vingtaine de demande d'augmentation de prêts hypothécaires afin de financer des travaux de rénovation, ce qui représente environ CHF 500'000.- de crédits supplémentaires. D'autre part, un peu moins d'une cinquantaine de dossiers ont été modifiés dans leurs conditions contractuelles (taux d'intérêt, amortissement, garantie, etc).

L'administration a également pu finaliser l'édition de documents-types contractuels, tels que le contrat de prêt hypothécaire, la convention relative au prêt hypothécaire à taux fixe ou encore l'acte de nantissement. Dès lors, et afin de gérer au mieux le risque de crédit global de la Caisse, la mise à jour générale et progressive de tous les dossiers de crédit a pu débuter, couplée à une révision des garanties.



## 6.4.5 Placements chez l'employeur

Le montant des placements chez l'employeur figurant au bilan est de CHF 86'032'722.15 (cumul des rubriques en italique ci-dessous). Compte tenu des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur, des prêts hypothécaires à des employeurs, ainsi que des intérêts courus sur les prêts à des employeurs, le détail du montant total à prendre en considération au sens de l'article 57 OPP2 se présente comme suit :

	31.12.2011	en% du total de l'actif	31.12.2010	Evolution
<i>Prêts aux communes et sociétés affiliées</i>	83'038'790.65	3.0%	100'302'245.65	-17'263'455.00
<i>Prêts hypothécaires aux employeurs</i>	4'414'000.08	0.2%	4'715'160.46	-301'160.38
<i>Débiteurs employeurs cotisations</i>	2'341'965.10	0.1%	4'509'151.07	-2'167'185.97
<i>Montant à recevoir d'un employeur</i>	651'966.40	0.0%	10'517'691.85	-9'865'725.45
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	1'463'482.78	0.1%	1'717'733.69	-254'250.91
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs*	0.00	0.0%	0.00	0.00
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	72'532'530.75	2.6%	69'419'785.50	3'112'745.25
<b>Total des placements chez l'employeur</b>	<b>164'442'735.76</b>	<b>5.9%</b>	<b>191'181'768.22</b>	<b>-26'739'032.46</b>

\*Tous les prêts hypothécaires aux employeurs ont une échéance au 31.12.

Les CHF 2.3 millions de cotisations à recevoir au 31.12.2011 sont principalement celles de décembre 2011, toutes payées au 31.01.2012.

Le montant à recevoir d'un employeur d'environ CHF 10 millions au 31.12.2010, que l'Etat devait à prévoyance.ne, a été payé en 2011. Il constituait un transitoire au sujet d'une dépense effectuée rétroactivement au 01.01.2010 suite aux opérations de transfert des policiers du plan ordinaire de l'ancienne Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel au collectif spécial PPP de prévoyance.ne. Le montant de CHF 651'966.40 a été payé le 23.02.2012.

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites.

## 6.4.6 Obligations en francs suisses

Le détail des obligations en CHF se présente de la manière suivante :

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Obligations suisses en CHF	63'063'717.00	19'293'852.00	43'769'865.00
Fonds de placements en obligations suisses	0.00	90'700'290.03	-90'700'290.03
<b>Sous-total Obligations suisses</b>	<b>63'063'717.00</b>	<b>109'994'142.03</b>	<b>-46'930'425.03</b>
Obligations étrangères en CHF	63'707'612.50	21'987'045.00	41'720'567.50
Fonds de placements en obligations étrangères en CHF	0.00	4'788'762.06	-4'788'762.06
<b>Sous-total Obligations étrangères en CHF</b>	<b>63'707'612.50</b>	<b>26'775'807.06</b>	<b>36'931'805.44</b>
<b>Total obligations en francs suisses</b>	<b>126'771'329.50</b>	<b>136'769'949.09</b>	<b>-9'998'619.59</b>

Deux mandataires ont été choisis pour la gestion des obligations suisses et étrangères en CHF. Pour l'instant, compte tenu de la décision tactique de la Commission de placements, seul un des deux mandats a été mis en place. La banque mandatée effectue la gestion de cette classe d'actifs via des positions "en direct" si bien que la Caisse ne détient plus de positions en fonds de placements au 31.12.2011.

La gestion des obligations suisses par ce mandataire est basée sur l'indice de référence SBI AAA-BBB, le gérant a également pour missions de suivre les secteurs d'investissement ainsi



que l'évolution des taux d'intérêts et doit également gérer la durée<sup>5</sup>. Ce mandat peut ainsi être considéré comme semi-actif.

La légère sous-pondération de cette classe d'actifs en-dessous de la borne inférieure a été maintenue en raison notamment de l'incertitude à venir sur l'évolution des taux d'intérêts historiquement très bas et de la qualité des débiteurs obligataires, dans un environnement de crise de la dette. Une durée plus courte que l'indice de référence a prédominé tout au long de l'année 2011.

#### **6.4.7 Obligations étrangères en monnaies étrangères**

Une restructuration complète a été menée en 2010 dans cette classe d'actifs. Le placement des obligations étrangères en monnaies étrangères est effectué auprès de deux mandataires, en gestion passive selon l'indice de référence Barclays Capital Global Aggregate. En parallèle, la Commission de placements a décidé de couvrir les risques de change selon les indications figurant au chapitre 6.4.3.

Les placements en obligations étrangères en monnaies étrangères dépassent légèrement l'objectif stratégique au 31.12.2011.

#### **6.4.8 Actions suisses**

Suite à la fusion, la Caisse a repris un nombre important de mandataires en actions suisses. Au 31.12.2011, ce sont quatre interlocuteurs principaux qui se chargent de la gestion des actions suisses de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Les styles de gestion pour le marché des actions suisses sont différenciés par mandataire entre gestion active et passive, mais sont tous comparés à l'indice de référence SPI.

A la suite du démantèlement en 2010 des mandats mixtes (en provenance des trois anciennes Caisses fusionnées), un mandat en gestion active auprès d'un partenaire a été augmenté au tiers du volume total de cette classe d'actifs. Ce mandat a la particularité d'appliquer un modèle permettant l'utilisation intégrale des bornes tactiques (0 à 20% de la fortune). Compte tenu des dernières crises financières et des succès de ce mandataire pour ce modèle, la Commission de placements lui a donné une importance toute particulière dans la mesure où en cas de signaux avancés défavorables, le mandataire a la possibilité de vendre tout ou partie du portefeuille actions suisses qu'il gère. En confiant ce type de mandat, la Commission de placements avait un double objectif : préserver le capital dans un contexte économique et financier très volatil et ne pas grever davantage la nécessité de recapitalisation de la Caisse.

Ce mandataire a activé son modèle au mois d'août 2011, malheureusement au plus bas de l'évolution des marchés. Il a ainsi transformé en liquidités un tiers de la classe "actions suisses" de la Caisse, réalisant ainsi une perte très importante en août 2011 et ne profitant pas de la reprise de fin d'année puisque le mandat est resté totalement "liquide" jusqu'au 31.12.2011. Ce mandataire gère également une part des actions suisses avec un biais important en sociétés "small & mid caps"<sup>6</sup>. Le chapitre 6.7.6 explique l'impact négatif de ces décisions sur la performance 2011 de la Caisse.

Trois autres mandats de gestion ont également été confiés à :

- deux mandataires qui réalisent une gestion active ;
- un mandataire dont le style de gestion consiste à gérer 85% des actions en gestion passive et 15% des actions en gestion active pour la part "small & mid caps".

<sup>5</sup> La durée d'un actif est la durée de vie moyenne de ses flux financiers pondérée par sa valeur actualisée. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la durée est élevée, plus le risque est grand, notamment en cas d'augmentation des taux d'intérêts.

<sup>6</sup> sociétés de petites et moyennes capitalisations



Au 31.12.2011, selon les comptes, cette classe d'actifs se trouve aux deux tiers de son objectif stratégique suite à la vente effectuée par le mandataire concerné.

#### 6.4.9 Actions étrangères

La restructuration de cette classe d'actifs a été effectuée en 2010 afin de réaliser la gestion en fonction des différentes zones géographiques indiquées à l'actif du bilan. Une gestion "core-satellite"<sup>7</sup> des actions étrangères a été retenue par la Commission de placements.

Courant 2011, quelques ajustements tactiques ont été effectués, mais aucune modification fondamentale n'a été apportée à l'organisation de cette classe d'actifs.

Deux mandataires sont chargés de la gestion des actions étrangères en Europe, Amérique du Nord et Asie hors Japon. Hormis le mandataire pour lequel la Caisse a retenu le modèle de gestion active analogue à celui décrit au chapitre 6.4.8 ci-avant, la gestion indicielle a été privilégiée pour ces trois marchés.

Deux mandats "satellites" ont été mis en place en janvier 2011 pour l'Europe et le Japon auprès d'un même mandataire. Il s'agit de fonds collectifs gérés de manière active.

Les actions des marchés émergents sont elles gérées de manière entièrement active auprès de deux mandataires différents sous la forme de fonds collectifs.

Compte tenu de l'application du modèle décrit au chapitre 6.4.8, le même mandataire a aussi vendu début août 2011 l'entier de notre portefeuille actions Europe, Amérique du Nord et Asie (hors Japon). On constate ainsi une sous-pondération de cette classe d'actifs au 31.12.2011 de 20 % par rapport à son objectif stratégique.

La Caisse utilise les indices MSCI par zone géographique comme référence pour la gestion des actions étrangères.

#### 6.4.10 Immeubles

Evolution de la valeur des immeubles du 01.01.2011 au 31.12.2011	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2011	733'055'399.75
Acquisition d'immeubles en 2011	0.00
Vente d'immeubles en 2011 (Jeanneret 53-55 et acompte (1/10) terrain Chézard-Saint-Martin)	-1'025'708.00
Montants des travaux 2011 sur les chantiers terminés	1'186'092.61
Part de travaux portée en charge de l'exercice (non-activés)*	-234'069.81
Montants des travaux 2011 sur les chantiers en cours	19'141'043.51
Part de travaux portée à charge de l'exercice sur chantiers en cours *	-2'284'187.70
Variation de la valeur des immeubles	2'580'283.55
<b>Valeur des immeubles au 31.12.2011</b>	<b>752'418'853.91</b>

\* L'addition des deux montants correspond à la rubrique "prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles" du point 6.7.8 ci-après.

La variation de la valeur des immeubles de CHF 2'580'283.55 se décompose de la manière suivante :

- évolution positive de CHF 7'137'799.55 due essentiellement à une hausse des états locatifs entre le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et le 1<sup>er</sup> décembre 2011, en raison notamment de travaux de rénovation et de renégociations de baux commerciaux (services administratifs). Ce montant comprend également une somme de CHF 187'786.- suite à une évaluation différente des immeubles subventionnés.

<sup>7</sup> La gestion "core-satellite" signifie que la base ou la partie principale est gérée selon l'indice de référence (gestion "passive"), alors que les satellites suivent des styles de gestion spécifiques.



- évolution négative de CHF 4'557'516.- provenant du changement de méthode d'évaluation des immeubles subventionnés pour un montant de CHF 3'587'453.- et d'une diminution de certains états locatifs suite à la baisse du taux hypothécaire de référence pour un total de CHF 970'063.-.

Le portefeuille de la Caisse comporte actuellement 227 biens immobiliers et 10 terrains dont 2 sont en cours de vente (vente à terme). Le taux de capitalisation moyen est de 6.85% avec des variations situées entre 6% et 8.2%.

Nos 20 immeubles subventionnés, représentent le 10% du portefeuille immobilier. Les subventions de type ASI sont arrivées à échéance pour 4 immeubles. Toutefois des conventions avec les Communes concernées et l'Etat permettent de maintenir partiellement les aides durant une période de 3 ans. En 2012, 4 autres immeubles seront concernés par la fin des aides fédérales de type ASI.

Un changement de méthode d'évaluation des immeubles subventionnés a été entrepris afin que leur valeur au bilan soit au plus proche de leur valeur vénale<sup>8</sup>. Auparavant, le plan des loyers théoriques de l'OFL était pris en considération dans l'évaluation des immeubles, plan qui tenait compte d'un accroissement annuel des loyers de 3% par année. Or, pour la majorité des immeubles, le plan théorique n'a pas pu être respecté, les loyers théoriques se trouvant hors marché. Par conséquent, la valeur de ces immeubles a été adaptée et diminuée de CHF 3'399'667.- (-3'587'453.- + 187'786.-). Dorénavant, l'état locatif en vigueur sera pris en considération et les subventions reçues viendront s'ajouter à l'état locatif.

Les chantiers suivants ont été terminés en 2011. Le coût total 2011 pour ces chantiers se présente de la manière suivante :

Immeubles concernés	Travaux effectués	Coût total 2011 des travaux
Abraham-Robert 61-63, CDF	Nouvelle construction	532'851.25
Bois-des-Creux 4-6, Boudry	Fenêtres, portes d'entrées et portes palières, plan de fermeture et stores	190'669.85
Rue des Planches 17-19, Cortaillod	Fenêtres, portes d'entrées, palières et de garages, plan de fermeture et stores	159'288.96
Cité-de-l'Ouest 4, Neuchâtel	2 appartements entièrement rénovés selon un standing supérieur	303'282.55
<b>Total</b>		<b>1'186'092.61</b>

Les chantiers importants suivants sont en cours au 31.12.2011 :

Immeubles concernés	Travaux effectués et à effectuer	Coût des travaux au 31.12.2011	Solde des comptes de chantier au 31.12.2011
Cadolles bâtiment A, Neuchâtel	Construction d'un nouvel immeuble	10'603'064.31	9'803'105.31
Cadolles bâtiment B, Neuchâtel	Construction d'un nouvel immeuble	7'808'406.60	7'069'881.60
Degas, La Chaux-de-Fonds	Construction d'un nouvel immeuble	15'665.75	0.00
Abraham-Robert 51, La Chaux-de-Fonds	Rénovation de l'enveloppe	144'650.00	0.00
Boucle de Cydalise 19-21-23, La Chaux-de-Fonds	Rénovation complète de l'immeuble	585'387.95*	0.00
<b>Total</b>		<b>19'157'174.61</b>	<b>16'872'986.91</b>

\*Le chantier ayant débuté en 2010 déjà, ce montant comprend une dépense de CHF 16'131.10 effectuée en 2010

<sup>8</sup> La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché.



Le total des dépenses au 31.12.2011 de CHF 19'157'174.61 moins la part des travaux portés à charge de l'exercice de CHF 2'284'187.70 donne le solde des comptes de chantier au 31.12.2011 de CHF 16'872'986.91, ce montant figure à l'actif du bilan sous "Immeubles".

A noter que la Caisse a pris la décision de renoncer au projet sis Le Martenet à Neuchâtel et d'accompagner son partenaire dans les démarches avec la Ville de Neuchâtel.

#### **6.4.11 Placements immobiliers indirects**

La gestion des placements immobiliers indirects suisses a été confiée à un mandataire spécialisé pour la gestion de cette classe d'actifs. Dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2011, le gérant a procédé à la restructuration et diversification des différentes positions que la Caisse avait reçues des trois anciennes Caisses fusionnées.

Au 31.12.2011, la Caisse détient deux positions en fonds de placements immobiliers étrangers indirects. Ce n'est qu'à partir de 2012 que la Commission de placements effectuera la réflexion sur l'opportunité d'étendre l'exposition à l'immobilier international.

#### **6.4.12 Placements alternatifs**

En 2010, suite à l'analyse des positions de fonds de fonds en hedge funds, la Caisse a effectué une restructuration complète de cette classe d'actifs. Cette démarche a conduit la Commission de placements à attribuer deux premiers mandats en fonds dédié<sup>9</sup> dans le but de réduire la corrélation entre cette classe d'actifs et le marché des actions. Au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, la Caisse a pu confier un troisième mandat en fonds dédié auprès d'un nouveau prestataire selon les mêmes caractéristiques que celles données aux deux premiers mandataires.

Concernant la classe "matières premières", à la suite d'un appel d'offres, une réflexion a été menée sur les différents styles de gestion existants. L'aboutissement des recherches et l'analyse des différents véhicules d'investissement existants a conduit la Commission de placements à confier un mandat en fonds de hedge funds au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011, répondant ainsi à l'objectif stratégique de 2%. L'objectif de ce mandat est de réduire la volatilité dans le secteur des matières premières tout en diversifiant les risques et en assurant une protection contre l'inflation.

La classe d'actifs "private equity" est actuellement sous-pondérée par rapport à l'objectif stratégique, de l'ordre de -1.7%. La Caisse détient quelques positions issues de la fusion. A l'exception des titres d'un mandataire, les titres détenus sont en cours de réalisation selon le rythme des remboursements possibles.

Par contre, la Commission de placements mènera des réflexions au sujet du private equity durant le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

### **6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) et engagements**

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2011 sont mentionnées au chapitre 6.4.3 et sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

Pour la classe d'actifs private equity, les souscriptions effectives aux fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des nouveaux investissements réalisés par les gestionnaires. En application de ce principe, les engagements restant à libérer pour Renaissance Technologies 2 (RT2) et Renaissance Technologies 3 (RT3) après la date de clôture du 31 décembre 2011 sont de CHF 277'200.- (dont CHF 31'000.- suite à la reprise de nouvelles parts) pour RT2 et CHF 2'437'904.50 pour RT3.

<sup>9</sup> Un fonds dédié est un fonds ciblé dans le domaine des placements alternatifs à caractère "tailor made", soit fait sur mesure pour la Caisse.



Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, les montants engagés au 31.12.2011 représentent CHF 41'581'255.-, soit CHF 7'414'612.- pour Boucle de Cydalise, CHF 23'529'874.- pour Les Cadolles, CHF 7'492'996.- pour Degas, CHF 1'996'223.- pour Pont 25 et CHF 1'147'550.- pour Abraham-Robert 51.

## 6.6 Prêts de titres (Securities lending)

prevoyance.ne a conclu un contrat de prêts de titres avec le Crédit Suisse. Au 31 décembre 2011, le total des titres prêtés s'élevait à CHF 3'466'538.-. Le contrat signé avec le Crédit Suisse prévoit des garanties collatérales selon les nouvelles prescriptions édictées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

A noter que la Commission de placements a décidé d'exercer son droit de vote aux assemblées générales des sociétés anonymes suisses mais s'abstient de toute opération de prêts de titres durant la période des assemblées générales.

## 6.7 Explications du résultat net des placements

Selon les comptes, le résultat net des placements se présente pour l'exercice 2011, en francs, de la manière suivante :

<b>Résultat net</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Liquidités	2'945'857.39	233'413.86
Créances à court terme	-9'432'957.86	3'991'468.28
Obligations en francs suisses	5'146'505.37	4'207'543.44
Obligations en monnaies étrangères	15'648'915.73	-21'239'185.53
Actions de sociétés suisses	-57'538'651.76	22'772'575.24
Actions de sociétés étrangères	-86'859'335.48	-8'499'771.38
Prêts hypothécaires aux assurés	2'246'398.95	2'786'072.65
Prêts hypothécaires aux sociétés	589'906.90	939'805.10
Prêts aux débiteurs non affiliés	177'767.20	266'418.03
Placements auprès des employeurs	3'676'530.04	4'300'385.71
Immeubles	31'867'615.63	29'394'797.28
Placements immobiliers indirects suisses	2'822'215.48	5'495'658.65
Placements immobiliers indirects étrangers	-1'116'898.82	-12'164.60
Placements alternatifs	-12'923'454.41	4'533'361.10
<b>Total du résultat net des placements</b>	<b>-102'749'585.64</b>	<b>49'170'377.83</b>
Frais sur titres, droits de garde	-3'882'471.68	-5'751'653.10
Frais d'administration de la fortune	-922'654.43	-645'800.86
Frais d'administration (hors fortune)	-3'511'273.65	-3'329'498.80
<b>Total des frais *</b>	<b>-8'316'399.76</b>	<b>-9'726'952.76</b>
<b>Total du résultat net des placements, après déduction des frais</b>	<b>-111'065'985.40</b>	<b>39'443'425.07</b>

\*voir les commentaires sur les frais au chapitre 7.8

Le résultat net 2011 des placements est largement négatif. Il est principalement dû aux pertes enregistrées sur les actions alors que les autres classes d'actifs procurent le rendement généralement attendu selon les indices des références retenus.

Exprimé en fonction de la fortune moyenne début/fin d'exercice, le rendement brut des placements est de -3.64% (1.75% en 2010), les frais d'administration sont de -0.29% (-0.35% en 2010). Ainsi, le taux de rendement net de la Caisse est de -3.93% (CHF -111'065'985.40/fortune moyenne) (1.4% en 2010).

Cette seule approche comptable du rendement ne suffit pas pour évaluer la gestion des titres sur l'exercice sous revue. Une approche par le calcul de la performance est nécessaire. Cette dernière exprime l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises en



matière de gestion de la fortune. En effet, dans le calcul de la performance, les flux de trésorerie et l'évaluation quotidienne de la fortune sont pris en considération. Ainsi notre Global custodian, le Crédit Suisse, a calculé pour 2011 la performance de la Caisse qui s'élève à -3.70% (1.78% en 2010), compte tenu des frais liés aux transactions effectuées, mais non compris les frais internes de l'administration de la Caisse.

A noter que, suite à la fusion, les frais sur titres et droits de garde ont pu être réduits en 2011 de CHF 1.9 millions par rapport à 2010 (diminution d'environ 32%).

La performance globale de l'indice de référence ("composite") s'élève à -2.18% pour l'année 2011 (1.95% pour 2010).

Le détail par classe d'actifs de la performance de la Caisse, comparée à celle de son indice de référence, se présente comme suit pour l'exercice 2011 :

	<b>Performance 2011 (en%)</b>	<b>Indice de référence</b>	<b>Performance 2011 de l'indice</b>
<b>Liquidités</b>	<b>0.23</b>	<b>CGBI CHF 3M Euro Dep.</b>	<b>0.20</b>
Prêts aux communes et sociétés affiliées	3.94	3.00%	3.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	4.08	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux assurés	2.88	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux pers. morales	2.80	3.00%	3.00
Débiteurs et créances à court terme	n.d.		n.d.
<b>Total prêts, débit. et créances court terme</b>	<b>3.39</b>	<b>3.00%</b>	<b>3.00</b>
<b>Obligations en francs suisses</b>	<b>3.57</b>	<b>SBI AAA-BBB</b>	<b>4.83</b>
<b>Obligations en monnaies étrangères</b>	<b>6.02</b>	<b>Barclays Global Aggr.*</b>	<b>4.87</b>
<b>Actions suisses</b>	<b>-7.36</b>	<b>SPI</b>	<b>-7.72</b>
Actions Europe ex CH	-13.27	MSCI EMU	-14.42
Actions Amérique du Nord	-1.27	MSCI North America	0.88
Actions Asie (sans Japon)	-13.72	MSCI AC Asia Pacific	-15.33
Actions Japon	-14.28	MSCI Japan	-14.06
Actions marchés émergents	-10.98	MSCI Emerging Market	-18.16
Actions mixtes	-7.46	Indice composite <sup>10</sup>	-2.18
<b>Actions étrangères</b>	<b>-10.25</b>		<b>-12.06</b>
Immeubles	4.35	Espérance de rendement	4.00
Placements immobiliers indirects suisses	4.53	SXI Real Estate Fund	6.83
<b>Immobilier suisse</b>	<b>4.36</b>		<b>4.21</b>
<b>Immobilier à l'étranger (uniquement indirect)</b>	<b>-7.31</b>	<b>FTSE EPRA/NAREIT Global</b>	<b>-7.85</b>
Hedge funds	-6.06	HFRX Global Hedge Funds Index*	-9.75
Private equity	-0.91	CB World + 3% p.a.	-2.39
Matières premières	-8.69	DJ-UBS Commodity Ind.*	-16.20
<b>Placements alternatifs</b>	<b>-4.30</b>		<b>-6.95</b>
<b>Total des placements</b>	<b>-3.70</b>		<b>-2.18</b>

\*hedgé contre CHF.

Ce tableau montre la performance des montants investis dans chaque classe d'actifs, comparée à la performance de l'indice de référence mentionné. Le détail par classe d'actifs est expliqué dans les sous-chapitres ci-après.

La Caisse a réalisé pour la plupart des classes d'actifs et sur la partie investie, une meilleure performance que l'indice de référence.

<sup>10</sup> L'indice composite, ou "benchmark global", est constitué de chaque indice de référence choisi, pondéré en fonction du poids de chaque classe d'actifs dans l'allocation stratégique.



Toutefois, du point de vue global, l'écart entre la performance de la Caisse et celle de l'indice de référence composite s'explique pour l'essentiel par le fait qu'environ 10% de la fortune placée en actions suisses et étrangères, a été réalisé en août 2011 et converti en francs suisses.

Dès lors, ces montants investis en liquidités ont réalisé une performance analogue à la rémunération du marché de l'argent à court terme, soit d'août à décembre 2011, une performance nettement inférieure aux actions, ce qui explique l'écart que l'on constate entre la performance de la Caisse et celle de l'indice composite. En effet, début août 2011, la performance globale de la Caisse était de -3.05%, contre -3.22% pour l'indice composite. Depuis cette date, compte tenu de l'opération de vente des actions par un des mandataires, décrite au chapitre 6.4.8, la performance de la Caisse s'est écartée de celle de l'indice composite, plus particulièrement au mois de décembre 2011, excellent mois pour les actions.

En résumé, compte tenu du volume de chaque classe d'actifs, les effets négatifs les plus marquants sur la performance 2011 se trouvent au niveau des actions suisses et étrangères. Les placements alternatifs ont joué leur rôle défensif tout en terminant dans le négatif. Les effets positifs se trouvent par contre au niveau des obligations suisses et en monnaies étrangères, l'immobilier suisse direct et indirect, ainsi que sur les prêts. Une surpondération en obligations suisses aurait permis d'améliorer quelque peu la performance globale.

Il convient de relever que la Caisse a choisi une stratégie de placements ambitieuse, exposée en actions suisses et étrangères à hauteur de 35% (voir chapitre 6.1), permettant de bénéficier des hausses de marchés. Ainsi, par rapport à d'autres Caisses de pensions, plus exposées en obligations, la performance 2011 de notre indice composite est nettement inférieure. Par contre, lors d'années favorables aux actions, la stratégie de la Caisse permet des performances nettement plus élevées.

Un commentaire au sujet de la performance de chaque classe d'actifs figure dans les sous-chapitres suivants :

### 6.7.1 Liquidités

	2011
Performance	0.23%*
Performance de l'indice	0.20%
Rendement comptable en francs	2'945'857.39

\*non compris les bénéfices sur la conversion en CHF des liquidités en monnaies étrangères.

Le poste "liquidités" regroupe l'ensemble des comptes ouverts, les liquidités en monnaies étrangères, ainsi que les comptes à terme. La performance de cette classe d'actifs est positive et en ligne avec le marché des capitaux, compte tenu d'un environnement de taux d'intérêts extrêmement bas.

Du point de vue comptable, les liquidités ont été rémunérées en moyenne à 0.23% sur l'ensemble de l'année 2011.

### 6.7.2 Créances à court terme et couverture monétaire

De manière générale, les monnaies considérées comme des valeurs refuges, notamment le franc suisse et le yen japonais, ont affiché les meilleures performances de l'année 2011. Le dollar US s'est généralement déprécié par rapport aux autres monnaies et l'euro a connu une période de perte de confiance en tombant au plus bas, avant de reprendre du terrain par rapport au dollar US. Le franc suisse a connu la parité avec l'euro en août 2011 avant que la BNS ne décide de défendre un taux "plancher" de CHF 1.20 pour 1 euro, s'engageant à intervenir massivement si nécessaire pour le défendre.



Comme indiqué au chapitre 6.4.3, ce poste comprend surtout les opérations de couverture monétaire, qui au 2<sup>ème</sup> trimestre, ont généré un gain dans un contexte où l'euro avait perdu 20% de sa valeur contre CHF. En d'autres termes, la perte mesurée en CHF sur les actions et les obligations a été compensée par le gain sur la couverture monétaire. Au cours du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre, c'est l'inverse qui s'est produit suite à la dépréciation du CHF par rapport au USD, GBP et JPY.

Selon les données reçues du mandataire, la couverture globale a rendu une performance de -5.28% par rapport à l'indice de référence qui a réalisé une performance de -5.54%. L'indice de référence est basé sur les marges tactiques qui ont fluctué au cours de l'année selon les indications figurant au chapitre 6.4.3.

La couverture monétaire pour la partie obligations en monnaies étrangères a donné une performance de -6.69% (indice à -7.06%), celle des actions étrangères a été de -4.09% conforme à l'indice (-4.09%).

La couverture monétaire appliquée est systématique (passive) selon les objectifs fixés par la Commission de placements. Les gains ou les pertes au bilan en fin de période sont le résultat du timing des opérations effectuées en cours d'année et de l'évolution des monnaies depuis le moment où les opérations ont été faites. Le résultat est étroitement lié aux décisions tactiques prises par rapport au niveau de la couverture monétaire (timing décisionnel).

### 6.7.3 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

	2011
Performance*	3.39%
Performance de l'indice	3.00%
Rendement sur prêts hypothécaires aux assurés	2'246'398.95
Rendement sur prêts hypothécaires aux sociétés	589'906.90
Rendement sur prêts aux débiteurs non affiliés	177'767.20
Rendement s/placements auprès des employeurs	3'676'530.04
<b>Rendement comptable sur prêts</b>	<b>6'690'603.09</b>

\*calculée sur la somme moyenne des prêts, établie à la fin de chaque trimestre

Vu la réduction du volume des prêts et l'arrivée à échéance de prêts à taux d'intérêts supérieurs, puisque conclus alors que les taux d'intérêts étaient plus élevés, la performance et les rendements 2011 diminuent par rapport à ceux de 2010. De plus, la Caisse a harmonisé les taux d'intérêts variables des prêts hypothécaires (à 2.875%) en provenance des trois anciennes institutions au 1<sup>er</sup> juillet 2010, ce qui conduit également à une performance 2011 inférieure.

### 6.7.4 Obligations en francs suisses

	2011
Performance	3.57%
Performance de l'indice (SBI AAA-BBB)	4.83%
Rendement comptable en CHF	5'146'505.37

Début 2011, l'appréciation du CHF n'a pas eu d'influence sur les taux obligataires, les rendements des emprunts de la Confédération s'étaient au contraire appréciés. Par contre, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre, et ceci en raison de l'aggravation de la crise dans la zone euro, la demande a été forte pour les obligations de la Confédération, titres réputés sûrs. Au mois d'août, les obligations de courtes durées se négociaient avec des rendements négatifs. Dans la dernière partie de l'année, les titres de la Confédération sont passés en dessous de 1% de rendement pour terminer à un niveau de 0.73% au 31.12.2011.



L'écart de performance entre les investissements détenus et l'indice s'explique notamment par une durée moyenne plus courte du portefeuille obligataire de la Caisse.

### 6.7.5 Obligations en monnaies étrangères

	2011
Performance	6.02%
Performance de l'indice (Barclays Global Aggr.)	4.87%
Rendement comptable en francs	15'648'915.73

Début 2011, en raison des craintes d'une nouvelle aggravation de la crise de la dette européenne, ainsi que du ralentissement de la croissance économique aux Etats-Unis, les taux d'intérêts des principaux pays industrialisés ont atteint des niveaux planchers sur certains marchés. Le franc suisse s'est fortement apprécié par rapport aux monnaies étrangères. Au cours de la première partie de l'année, les titres obligataires émis par des sociétés (corporate) de bonne qualité ont généré des rendements supérieurs à ceux des emprunts d'Etat comparables. Les investisseurs se sont ensuite focalisés sur les emprunts d'Etat de référence et de première qualité. Finalement, durant la deuxième partie de l'année, les efforts des gouvernements pour tenter de résoudre la crise de la dette, ont entraîné des gains importants pour les obligations financières et à haut rendement. Tout au long de l'année, les investisseurs ont cherché à tirer parti des évaluations de crédit les plus attractives.

La performance de 6.02% tient compte du niveau de couverture monétaire appliqué (voir chapitre 6.4.3) que la Caisse compare à l'indice de référence couvert à 100%. Cet écart de performance s'explique principalement par l'évolution du niveau de couverture provenant des mouvements tactiques effectués tout au long de l'année, ainsi que par une contribution positive à la performance enregistrée lors de la restructuration et mise en œuvre du second mandat en janvier 2011.

### 6.7.6 Actions suisses

	2011
Performance	-7.36%
Performance de l'indice (SPI)	-7.72%
Rendement comptable en francs	-57'538'651.76

Le marché suisse a aussi été marqué par les événements au Japon en mars 2011, puis par l'aggravation de la crise de la dette au cours de l'été. La force du franc suisse a eu un impact sur la rentabilité des sociétés suisses. Les marchés d'actions ont en conséquence dû assumer de fortes pertes de cours durant l'été. Ce n'est qu'au dernier trimestre, lorsque des lueurs d'espoir sont apparues à la suite des nombreuses rencontres européennes au sommet, que le marché suisse a repris du terrain, dopé par le rebond des grandes capitalisations. Globalement sur l'ensemble de l'année, les titres dits défensifs ou de premier ordre se sont mieux comportés que les petites capitalisations.

La performance de -7.36% est légèrement meilleure que l'indice de référence. Toutefois, cette performance n'exprime que les résultats de l'exposition effective dans la classe d'actifs actions suisses sur une période donnée. La performance ne reflète donc pas les éventuels montants désinvestis momentanément de la catégorie actions suisses. Les mandataires affichent donc des disparités de performances importantes au 31.12.2011, qui se situent entre -0.62% et -19.48% en raison de leurs choix d'investissement.

La contribution de la décision de désinvestissement d'un des mandataires de la Caisse est de -1.10% sur la performance globale de la Caisse en 2011. En effet, dès la vente, le



portefeuille, placé en liquidités, n'a ainsi pas participé à la reprise des marchés de la fin de l'exercice 2011.

### 6.7.7 Actions étrangères

	2011
Performance	-10.25% <sup>11</sup>
Performance de l'indice (MSCI selon région)	-12.06%
Rendement comptable en francs	-86'859'335.48

Les performances des actions étrangères ont été fortement chahutées tout au long de l'année 2011 pour les mêmes raisons que celles évoquées au chapitre 6.7.6 et ont terminé l'exercice sur de fortes baisses.

Globalement, les titres de première qualité ont mieux performé que les titres de petites capitalisations boursières et ceux des pays industrialisés se sont mieux tenus que les titres des pays émergents. Bien que ces derniers se trouvaient dans de meilleures dispositions que les pays industrialisés, ils ont été impactés d'une part par des craintes d'inflation de certains pays (Chine, Brésil et Inde) et d'autre part par la correction boursière de l'été. Les investisseurs ont vendu, pour beaucoup, leurs actifs risqués au plus profond de la crise.

La situation consolidée des portefeuilles en actions étrangères, montre une performance négative (-10.25%), toutefois moins marquée que l'indice composite de référence pour les actions étrangères (-12.06%). Les mandataires sélectionnés enregistrent également des écarts de résultats très importants, soit des disparités de performance entre -5.50% et -27.16%.

Dans le cadre de l'approche de préservation du capital appliquée pour un mandat en actions étrangères et indiquée au chapitre 6.4.8, la contribution à la performance globale de ce mandataire, exprimée en CHF, s'élève à -1.26%. Dès la vente, le portefeuille placé en liquidités n'a pas pu participer à l'évolution des marchés de fin d'année.

La Caisse doit ainsi constater que si la proportion moyenne d'actions suisses et étrangères avait été supérieure, la contribution à la performance aurait été plus importante et aurait influencé de manière positive la performance globale de la Caisse, en particulier durant la fin du deuxième semestre 2011.

### 6.7.8 Immeubles

	2011	2010
Performance	4.35%	4.10%
Performance de l'indice (espérance de rendement)	4.00%	4.00%
Rendement comptable en francs	31'867'615.63	29'394'797.28

Le taux de rendement des immeubles, après correction de valeur, calculé sur la valeur moyenne annuelle s'élève à 4.35% (avant variation de la valeur des immeubles au 31.12.2011 : 4.00%).

L'amélioration du rendement des immeubles à 4.35% comparativement à l'exercice 2010, s'explique par le peu de travaux de rénovation entrepris au cours de l'année 2011. En effet, l'année 2011 a été consacrée à l'étude et à la planification des travaux qui devront être entrepris dans un futur proche. Une unité architecturale a été intégrée au sein de la Caisse, dans le but d'optimiser le processus de vision transversale du parc immobilier. Compte tenu de l'âge du parc immobilier et des besoins de rénovation mis en évidence, un accent

<sup>11</sup> Les taux indiqués dans ce chapitre sont exprimés compte tenu de la conversion des montants en CHF ou couverts contre CHF (hedgés).



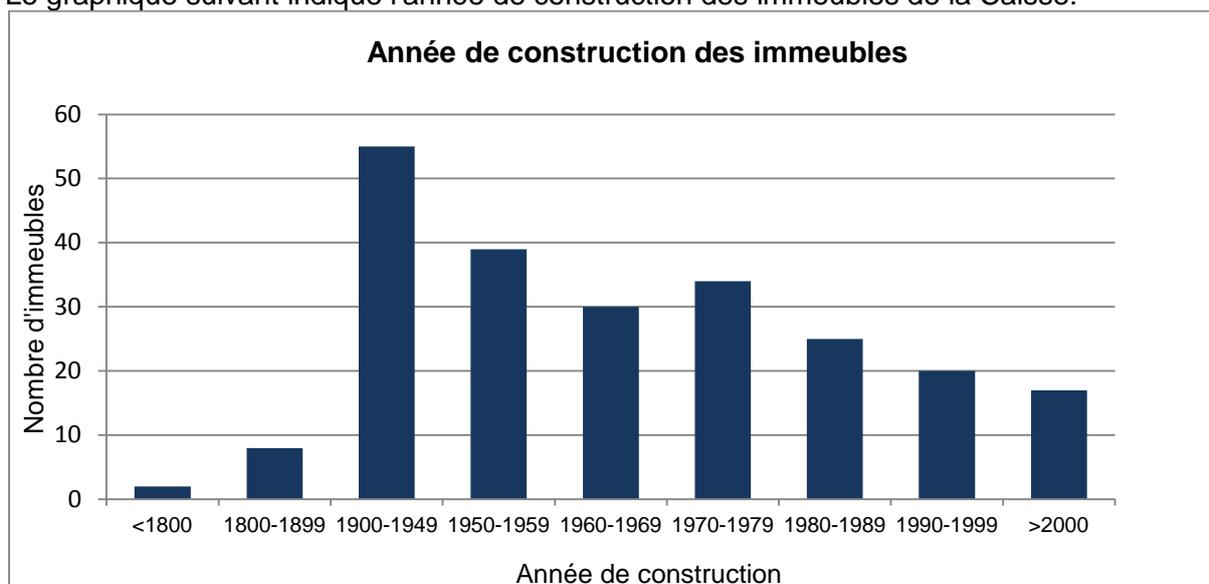
particulier sera porté sur la réfection du parc immobilier ces prochaines années. A court et moyen termes, le rendement des immeubles en sera affecté.

Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2011	2010
Loyers encaissés	49'359'988.86	47'919'512.61
Travaux rénovation immeubles	-1'378'150.13	-2'064'487.75
Travaux rénovation objets loués	-1'510'733.05	-1'607'932.15
Frais d'entretien immeubles	-4'267'210.80	-3'726'861.47
Frais d'entretien objets loués	-3'450'582.96	-3'727'911.53
Honoraires gérances, relocation et poursuite	-2'345'828.79	-2'673'864.68
Impôts	-1'484'652.07	-1'520'934.82
Autres frais (salaire concierge, etc.)	-2'589'848.30	-2'406'075.47
Assurances	-503'599.77	-584'890.96
<b>Résultat d'exploitation des immeubles</b>	<b>31'829'382.99</b>	<b>29'606'553.78</b>
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles (voir chapitre 6.4.10)	-2'518'257.51	-2'036'621.60
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	-138'793.40	-336'156.35
Ajustement valeur immeuble	2'695'283.55*	2'161'021.45
<b>Résultat hors exploitation des immeubles</b>	<b>38'232.64</b>	<b>-211'756.50</b>
<b>Total du résultat des immeubles</b>	<b>31'867'615.63</b>	<b>29'394'797.28</b>

\* y compris des produits extraordinaires pour 115'000.- suite à la radiation d'une servitude et à la dissolution d'une provision

Le graphique suivant indique l'année de construction des immeubles de la Caisse:



### 6.7.9 Placements immobiliers indirects

Placements immobiliers indirects suisses	2011
Performance	4.53%
Performance de l'indice (Espérance de rendement)	6.83%
Rendement comptable en francs	2'822'215.48

La sélection des fonds, des sociétés immobilières et des fondations immobilières revêt un caractère primordial dans le positionnement d'un portefeuille. C'est la raison pour laquelle un mandat de gestion a été confié à un spécialiste au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 dont le premier objectif a été de repositionner les parts issues de la fusion que la Caisse détenait. Les facteurs de performance de l'année écoulée proviennent aussi bien de la distribution



(dividendes), de l'augmentation des valeurs nettes d'inventaire, que de la hausse du niveau des agios.

La performance des fonds immobiliers indirects détenus en portefeuille s'établit à 4.53%. En comparaison, les fonds de placements immobiliers selon l'indice S&P 500 Real Estate Fund clôturent sur une progression annuelle de 6.83%.

<b>Placements immobiliers indirects étrangers</b>	<b>2011</b>
Performance	-7.31%
Perf. de l'indice (FTSE EPRA/NAREIT Global)	-7.85%
Rendement comptable en francs	-1'116'898.82

De manière générale, les placements immobiliers indirects à l'étranger<sup>12</sup> ont souffert de l'évolution du marché immobilier européen (-12.6%), anglais (-7.9%) et japonais (-20.7%) pour afficher un résultat sans couverture de change de -7.31% pour les investissements effectués par la Caisse, en ligne cependant avec l'indice de référence qui affiche -7.85%. A noter que seul le marché de l'immobilier coté aux Etats-Unis a repris du terrain depuis la crise immobilière de 2007 (+10.40%). L'Asie, quant à elle, souffre de la peur d'une surchauffe du marché chinois.

#### 6.7.10 Placements alternatifs

	<b>2011</b>
Performance	-4.30%
Perf. de l'indice (indice composite alternatif)	-6.95%
Rendement comptable en francs	-12'923'454.41

La performance consolidée des placements alternatifs, meilleure que l'indice de référence, est répartie en trois classes d'actifs distinctes dont les détails sont les suivants :

<b>Hedge funds</b>	<b>2011</b>
Performance	-6.06%
Perf. de l'indice (HFRX Global Hedge Fund Index, hedgé en CHF)	-9.75%

2011 était une année difficile pour la classe d'actifs des hedge funds, ces derniers ayant perdu du terrain dans un contexte particulièrement difficile de correction généralisée et marquée des actifs risqués. De manière générale, la quasi-totalité des stratégies de gestion alternative a abandonné du terrain, bon nombre de gérants ont été surpris et déstabilisés par les baisses de cours enregistrées en août 2011. Certains gérants ont réduit leur exposition aux marchés des actions et n'ont ainsi pas profité du redressement consécutif des marchés au dernier trimestre. En fonction des différents styles de gestion existants, la dispersion des performances a été importante.

Bien que 2011 soit une année négative, la performance de cette catégorie d'investissements peut être considérée comme acceptable dans le sens où elle a joué un rôle plus défensif que le marché des actions.

<b>Private equity</b>	<b>2011</b>
Performance	-0.91%
Perf. de l'indice (CB World + 3% p.a.)	-2.39%

<sup>12</sup> source : UBS Data Stream.



La performance moyenne enregistrée sur la classe "private equity" ne peut pas encore être qualifiée de résultat représentatif des investissements de la Caisse, puisqu'à l'exception de deux investissements (Renaissance), les positions détenues par la Caisse et issues de la fusion, sont en cours de remboursement.

Matières premières	2011
Performance	-8.69%
Perf. de l'indice (DJ-UBS Commodity Index, hedgé en CHF)	-16.20%

Les matières premières ont globalement souffert cette année. A l'exception des prix du pétrole dont la progression a été particulièrement forte au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, et surtout des métaux précieux jouant un rôle de valeur refuge, l'ensemble des matières premières s'est inscrit en assez net repli, notamment les métaux industriels, les céréales et l'énergie hors pétrole.

## 7 EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

### 7.1 Débiteurs

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Débiteurs prêts	738'276.10	2'039'632.40	-1'301'356.30
Impôt anticipé à récupérer sur titres	5'484'199.69	5'209'670.25	274'529.44
Autres débiteurs assurance	121'768.65	549'093.30	-427'324.65
Débiteurs gérances immeubles	-858'350.83	-3'160'091.79	2'301'740.96
<b>Total des débiteurs</b>	<b>5'485'893.61</b>	<b>4'638'304.16</b>	<b>847'589.45</b>

Les débiteurs prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2011 mais non encore payés au 31 décembre, avec pour la plupart une échéance au 31.12.2011. Toutefois, cette somme a été régularisée au 1er mars 2012.

La différence (CHF -1'301'356.30) est principalement due au nombre important de contrats remboursés ou non-renouvelés, ce qui a eu pour effet une facturation moins importante au 31.12.2011.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée début 2012 par le Global custodian (Crédit Suisse).

Les débiteurs gérances immeubles se composent, d'une part, de treize comptes courants (un par mandat). Neuf d'entre eux sont à zéro au 31.12.2011, trois concernent des copropriétés et présentent un solde en notre faveur pour un montant total de CHF 265'177.86 et le dernier restant se monte à CHF 25'000.- également en faveur de la Caisse. Ce montant, qui concerne un ancien décompte, sera régularisé en 2012.

Les débiteurs gérances immeubles se composent, d'autre part, de deux comptes liés aux décomptes de chauffage (CHF -1'319'220.08 en faveur des locataires) ainsi que de deux comptes liés aux loyers impayés pour un montant total de CHF 104'056.39. Ces quatre comptes sont repris à titre informatif dans le bilan de la Caisse au 31.12.2011. Ils sont extournés au 1<sup>er</sup> janvier suivant puisque ce sont les gérances qui se chargent de la gestion de ces comptes tout au long de l'année. A tous ces montants s'ajoute un dépôt de CHF 66'635.- auprès de Viteos SA afin d'éviter de multiples paiements d'acomptes durant l'exercice annuel.



## 7.2 Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Actifs transitoires assurance	20'475.00	22'662.60	-2'187.60
Actifs transitoires immeubles	314'871.99	924'057.00	-609'185.01
Actifs transitoires prêts	1'463'677.63	2'205'983.69	-742'306.06
Actifs transitoires titres	2'035'544.48	2'947'872.49	-912'328.01
Autres actifs transitoires	7'421.90	1'854.00	5'567.90
<b>Total compte de régularisation d'actifs</b>	<b>3'841'991.00</b>	<b>6'102'429.78</b>	<b>-2'260'438.78</b>

Les "actifs transitoires immeubles" proviennent de la reprise à titre informatif des bilans au 31.12.2011 des différentes gérances pour un montant total de CHF 285'871.99 (charges payées d'avance et produits à recevoir des locataires ou fournisseurs). Tout comme les décomptes chauffage et les loyers impayés mentionnés au chapitre précédent, ce montant est extourné au 1<sup>er</sup> janvier, la gestion étant intégralement effectuée par les gérants.

Ce compte comprend également cinq subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles (CHF 29'000.-).

Le poste "actifs transitoires prêts" comprend essentiellement les intérêts courus sur les prêts aux communes et sociétés affiliées, qui seront facturés en 2012.

Le poste "actifs transitoires titres" comprend essentiellement les intérêts courus sur titres au 31 décembre 2011, qui représentent CHF 1'796'538.22.

## 7.3 Valeur de rachat assurance

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
<b>Rachat assurance Swisslife</b>	<b>592'237.00</b>	<b>698'859.00</b>	<b>-106'622.00</b>

Ce poste représente le solde actualisé au 31 décembre 2011 des polices d'assurances du personnel infirmier de l'Hôpital Pourtalès transférées lors de leur affiliation au 1<sup>er</sup> janvier 1981. Une police d'assurance est arrivée à échéance le 2 novembre 2011 pour un montant de CHF 128'181.85, porté en recettes. De ce fait, il ne reste plus que 3 contrats ouverts.

## 7.4 Dettes

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Prestations de libre passage	23'820'826.05	27'566'496.71	-3'745'670.66
Autres dettes assurance	2'714'767.31	3'382'082.40	-667'315.09
Dettes hypothécaire	1'250'000.00	1'360'000.00	-110'000.00
Loyers encaissés d'avance	2'270'290.05	1'497'035.20	773'254.85
<b>Total des dettes</b>	<b>30'055'883.41</b>	<b>33'805'614.31</b>	<b>-3'749'730.90</b>

Le montant des prestations de libre passage au 31 décembre 2011 est moins important que l'année passée. La gestion de ces paiements a ainsi déjà été améliorée. Ce solde s'explique également par le fait que le délai de paiement des prestations de libre passage à l'institution supplétive est de minimum 6 mois. Conformément à la LPP, ce n'est qu'après ce délai et sans nouvelle des assurés que la Caisse peut effectuer le versement à cette institution.

Les autres dettes assurance se composent principalement de la provision de CHF 1'154'000.- concernant la prime au Fonds de garantie 2011 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2011 mais payées début 2012, pour un montant d'environ CHF 702'000.-.

La dette hypothécaire relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens a été comme chaque année amortie de CHF 110'000.-.



## 7.5 Compte de régularisation de passifs

	31.12.2011	31.12.2010	Evolution
Passifs transitoires assurance	93'096.00	109'940.00	-16'844.00
Montant dû à l'Etat, 4'000.- et le solde à la Ville de Neuchâtel, suite à la révision du bilan d'entrée	0.00	78'000.00	-78'000.00
Passifs transitoires immeubles	2'555'568.99	1'431'373.85*	1'124'195.14
Passifs transitoires titres	164'265.15	783'588.90	-619'323.75
Autres passifs transitoires	0.00	4'424.30	-4'424.30
<b>Total régularisation passifs</b>	<b>2'812'930.14</b>	<b>2'407'327.05</b>	<b>405'603.09</b>

\*De ce montant, CHF 1'423'635.- a été versé à la Ville de La Chaux-de-Fonds le 8 juin 2011.

Au 31 décembre 2011, figure principalement dans le poste "passifs transitoires immeubles" la reprise à titre informatif des bilans au 31.12.2011 des différentes gérances pour un montant total de CHF 2'476'841.54 (produits reçus d'avance et charges à payer des locataires ou fournisseurs), montant extourné au 1<sup>er</sup> janvier puisque géré intégralement par les gérants.

Le poste "passifs transitoires titres" de CHF 164'265.15 regroupe le droit de timbre du 4<sup>ème</sup> trimestre, les frais de livraison du mois de décembre et les commissions de gestion du 4<sup>ème</sup> trimestre. La diminution de ce poste par rapport à 2010 est due au fait que l'administration a anticipé la réception des factures d'honoraires des mandataires. Ces dernières ont ainsi pu être payées sur l'exercice 2011.

## 7.6 Produits de l'assurance

	2011	2010	Evolution
Cotisations des assurés	97'287'088.60	86'188'265.55	11'098'823.05
Cotisations des employeurs	135'871'465.00	120'100'069.80	15'771'395.20
<b>Total des cotisations</b>	<b>233'158'553.60</b>	<b>206'288'335.35</b>	<b>26'870'218.25</b>
Rachats employeur pour retraite	1'373'140.85	1'650'278.05	-277'137.20
Rachats personnels	4'983'776.15	5'073'133.10	-89'356.95
Apports de libre passage	42'462'428.42	78'325'371.91	-35'862'943.49
Remboursements divorce	340'704.65	281'850.00	58'854.65
Remboursements EPL	1'955'198.75	1'679'035.00	276'163.75
<b>Total des apports/remboursements</b>	<b>51'115'248.82</b>	<b>87'009'668.06</b>	<b>-35'894'419.24</b>
<b>Total des produits d'assurance</b>	<b>284'273'802.42</b>	<b>293'298'003.41</b>	<b>-9'024'200.99</b>

Le total des cotisations 2011 est nettement supérieur à celui de 2010 en raison de la cotisation de rappel prélevée dès 2011 et qui représente à elle seule plus de 20 millions. Pour mémoire, au jour de la création de la Caisse au 01.01.2010, aucun rappel n'avait été prélevé.

Les apports de libre passage ont quant à eux fortement diminué de près de 36 millions. Cela s'explique d'une part par le fait qu'en 2010, la Caisse a reçu près de 25 millions de libre passage suite à la reprise des employés de l'Hôpital Neuchâtelois qui étaient affiliés auprès de compagnies d'assurance, et d'autre part par un apport de 10 millions de l'employeur Etat suite à l'affiliation des policiers cantonaux au plan spécial de la Caisse.



Les cotisations peuvent également être présentées de manière détaillée comme suit :

Détail des cotisations 2011	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	81'153'829.15	105'239'689.85	186'393'519.00
Cotisations du plan PPP	4'368'146.70	5'721'493.40	10'089'640.10
Coti. plan complémentaire médecins	237'530.65	237'530.65	475'061.30
Coti. des assurés risqués et en congé	71'724.45	5'314.70	77'039.15
Cotisations de rappel	9'445'145.45	14'646'610.20	24'091'755.65
Cotisations d'assainissement	2'010'712.20	10'020'826.20	12'031'538.40
<b>Total des cotisations</b>	<b>97'287'088.60</b>	<b>135'871'465.00</b>	<b>233'158'553.60</b>

\* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.

## 7.7 Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	2011	2010	Evolution
Rentes de vieillesse	148'331'554.05	142'208'907.10	6'122'646.95
Rentes pont-AVS	14'432'467.15	15'045'407.40	-612'940.25
Rentes de survivants	30'939'816.55	30'610'283.90	329'532.65
Rentes d'invalidité	8'016'936.05	8'055'278.35	-38'342.30
Rentes d'enfants de retraité	1'124'968.65	1'178'326.25	-53'357.60
Rentes d'enfants d'invalidé	635'502.95	690'268.60	-54'765.65
Rentes d'orphelin	694'201.20	663'080.80	31'120.40
<b>Total des rentes</b>	<b>204'175'446.60</b>	<b>198'451'552.40</b>	<b>5'723'894.20</b>
Détail des autres prestations versées	2011	2010	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	53'760'581.35	50'552'899.35	3'207'682.00
Versements anticipés pour la propriété du logement	14'165'298.40	14'316'063.20	-150'764.80
Versements anticipés lors de divorces	4'939'136.57	5'855'083.22	-915'946.65
Versements de capitaux à la retraite	6'713'645.25	5'949'132.75	764'512.50
Versements de capitaux en cas de décès	168'851.00	289'612.35	-120'761.35
Autres charges d'assurance	503'694.37	272'309.61	231'384.76
Autres recettes d'assurance	-1'570'104.59	-1'586'440.17	16'335.58
<b>Total des autres prestations versées</b>	<b>78'681'102.35</b>	<b>75'648'660.31</b>	<b>3'032'442.04</b>
<b>Total des charges d'assurance</b>	<b>282'856'548.95</b>	<b>274'100'212.71</b>	<b>8'756'336.24</b>

La diminution du versement des rentes pont-AVS d'environ CHF 613'000.- s'explique notamment par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel. Les personnes concernées par ce programme sont nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1946 et le 31 août 1951. Ainsi, tous les assurés nés entre 1946 et 1947 ont atteint l'âge ordinaire AVS en 2011 et n'ont de ce fait plus bénéficié du pont-AVS de la Caisse. Au total, ce sont 194 rentes ponts-AVS qui ont été arrêtées en 2011, contre 179 en 2010.

Le poste "autres recettes d'assurance" contient principalement des prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, ainsi que les rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife (voir point 7.3 ci-dessus).



## 7.8 Frais administratifs

	2011	2010	Evolution
Frais d'administration de la fortune	922'654.43	645'800.86	276'853.57
Frais d'administration (hors fortune)	3'511'273.65	3'329'498.80	181'774.85
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>4'433'928.08</b>	<b>3'975'299.66</b>	<b>458'628.42</b>

Détail des frais administratifs 2011	Fortune	Assurance et autre	Total
Charges de personnel	740'255.95	2'614'385.05	3'354'641.00
Impression, envoi, papier	25'166.50	89'915.00	121'329.20
Locaux	46'249.75	172'957.20	219'206.95
Fonctionnement des organes	40'397.45	106'175.20	146'572.65
Informatique	59'112.00	229'576.40	288'688.40
Frais des consultants	71'609.05	415'558.50	480'919.85
Frais divers	5'905.74	4'716.50	10'622.24
Frais extraordinaires (constitution)	519.75	2'411.00	2'930.75
Recettes diverses	-66'561.76	-124'421.20	-190'982.96
<b>Total des frais administratifs</b>	<b>922'654.43</b>	<b>3'511'273.65</b>	<b>4'433'928.08</b>

Le budget global 2011 voté par le Conseil d'administration a été respecté. Un dépassement du budget des honoraires versés aux consultants, dû aux nombreuses analyses en lien avec les mesures de recapitalisation de la Caisse, a été compensé par la non-utilisation du total du budget d'autres rubriques, telle que les charges de personnel.

## 7.9 Détail des frais sur titres

	2011	2010	Evolution
Frais de gestion	2'468'146.87	3'370'111.65	-901'964.78
Frais de courtage	679'427.85	807'586.14	-128'158.29
Frais de livraison	52'590.00	182'249.58	-129'659.58
Droit de garde	0.00	29'093.92	-29'093.92
Frais du global custody	256'051.83	238'568.72	17'483.11
Honoraires compta-titres	99'068.40	98'443.25	625.15
Registre du droit de timbre	336'690.58	1'066'742.64	-730'052.06
Recettes (prêt de titres) securities lending	-9'503.85	-41'142.80	31'638.95
<b>Total des frais sur titres</b>	<b>3'882'471.68</b>	<b>5'751'653.10</b>	<b>-1'869'181.42</b>

Dans le cadre de la restructuration, la Caisse a privilégié la gestion passive par le biais de fonds collectifs. De ce fait, les frais de gestion ont pu être fortement diminués, ainsi que le droit de timbre et les frais de livraison. L'administration a tout mis en œuvre afin d'optimiser au mieux ces différents frais et en privilégiant la livraison de titres directs aux différents fonds collectifs ou par la négociation des commissions de gestion et de courtage.

Les recettes des prêts sur titres sont en diminution, d'une part parce que la Caisse détient moins de positions en titres directs et d'autre part parce qu'elle suspend le prêt sur titres durant la période des assemblées générales des sociétés suisses.



## 8 DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Durant l'année 2011, les documents finaux en lien avec la création de [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) au 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été envoyés à l'Autorité de surveillance. Il s'agit de deux conventions de transfert de patrimoine et de deux déclarations d'intégralité pour le changement de titularité des droits du patrimoine financier.

L'autorité de surveillance a été également régulièrement informée de l'adoption des divers règlements validés par le Conseil d'administration, notamment du Règlement sur les placements adopté le 15 décembre 2011 par le Conseil d'administration. Concernant le Règlement sur la liquidation partielle, un délai au 30 juin 2012 a été accordé à la Caisse.

Le rapport de la Commission d'assainissement ainsi que divers éléments en lien avec la recapitalisation de la Caisse ont été transmis à l'Autorité de surveillance, qui suit de près les travaux en cours et qui devra donner son aval aux modifications du plan d'assurance.

## 9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse présente un découvert important selon le point 5.7 ci-avant. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises et les éléments suivants peuvent être communiqués à ce sujet :

- en juillet 2011, le degré de couverture est sorti de la limite inférieure du couloir "de croissance" prévu par la loi cantonale (LCPFPub), ce qui met formellement la Caisse en situation de "découvert technique" et l'oblige à prendre des mesures d'assainissement ;
- l'insuffisance de couverture est un héritage du passé et également une conséquence des effets des trois dernières crises boursières, dont celle de 2011. A noter que si, dans le cadre du rapport sur l'assainissement, il a été question de l'insuffisance de financement dans l'ancienne Caisse de pensions de l'Etat (CPEN), cela ne signifie pas que les deux autres Caisses, voire leurs assurés, ont financé par la fusion une partie de cette insuffisance. Si la CPEN avait été mieux capitalisée, les provisions pour les assurés et employeurs de la Caisse de La Chaux-de-Fonds auraient été réduites et le montant payé pour celle de Neuchâtel plus important ;
- le plan d'assurance de la Caisse est bien financé pour couvrir les prestations prévues. Il doit permettre d'augmenter le degré de couverture, pour autant que les hypothèses retenues dans le cadre des études effectuées par l'expert en prévoyance professionnelle se réalisent, notamment l'espérance de rendement, ce qui n'est pas le cas pour 2011 ;
- dès 2010, des mesures sur les prestations ont été prises (moyenne des traitements dès 57 ans et réduction de certaines prestations) et les cotisations ont été augmentées (augmentation des taux et rappel sur toutes les augmentations de traitement). Le plan d'assurance inclut ainsi déjà certaines composantes de recapitalisation ;
- le Conseil d'administration n'a pas attendu le début du fonctionnement de la Caisse en 2010 pour effectuer une étude de congruence actifs-passifs. En automne 2009, un consultant externe a déjà présenté des projections sur 10 ans au Conseil d'administration qui ont ensuite été recalculées sur la base de la situation effective du bilan d'entrée au 01.01.2010. Ces éléments ont servi à l'établissement de la stratégie de placements ;
- compte tenu des événements 2011, ce même consultant a dû revoir à la baisse les espérances de rendement de la stratégie choisie. A son avis, notre stratégie de



- placements doit rendre sur le long terme une performance légèrement supérieure à 4% ;
- fin 2009, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer le processus de mise en œuvre du nouveau financement. Ainsi 1.2% de cotisations ont été consacrées, depuis le 01.01.2010, à l'assainissement de la Caisse (plus de 12 millions pour 2011) ; il a de plus suspendu les versements dans le cadre de l'accession à la propriété pour les remboursements de dettes hypothécaires.
  - le Conseil d'administration a pris connaissance des nouvelles projections le 19.05.2010 et a décidé à cette occasion de créer une Commission d'assainissement, composée de 8 membres, 4 représentant les employeurs et 4 les assurés ;
  - cette Commission s'est réunie à maintes reprises en 2010 et 2011 et s'est fait accompagner dans ses travaux par l'expert en prévoyance professionnelle de la Caisse. Celui-ci, reconnu dans le domaine de la prévoyance professionnelle suisse, avait déjà suivi tout le processus de création de la Caisse ;
  - sans tabou, de très nombreuses pistes ont été étudiées et validées par le Conseil d'administration ;
  - au cours de ses travaux la Commission d'assainissement a dû tenir compte des décisions fédérales en matière de recapitalisation des Caisses de pensions publiques et des nouvelles bases techniques qui prennent en compte l'augmentation de la longévité (publication en décembre 2010). Elle a également anticipé la baisse 2011 du taux de couverture (-4.1 points de pourcent) en partant de l'hypothèse que le degré de couverture baisserait en 2011 de 5 points de pourcent ;
  - compte tenu des objectifs fédéraux, il sera proposé au Grand Conseil d'abandonner le chemin de croissance cantonal au profit des objectifs fédéraux ;
  - les mesures envisagées ont été publiées sur le site Internet de la Caisse et communiquées à tous les assurés actifs et pensionnés. Ces derniers ont eu l'occasion de prendre connaissance de ces éléments lors de présentations par la direction des travaux de la Commission d'assainissement. 13 séances d'informations ont été organisées ;
  - les employeurs ont également pu participer à une présentation du rapport de la Commission d'assainissement lors de deux séances ;
  - conformément à l'article 43 LCPFPub, compte tenu de la situation financière de la Caisse, le Conseil d'administration de la Caisse a informé le Conseil d'Etat du fait qu'il n'indexerait pas les rentes au 01.01.2012. Le Conseil d'Etat a approuvé cette mesure ;
  - début 2012, les négociations entre représentants des assurés et des employeurs ont débuté, au 30.04.2012, 9 séances ont déjà été tenues ;
  - une variante supplémentaire a été étudiée par la Commission d'assainissement; elle consistait à baisser le taux technique à 3% et éventuellement passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Cette variante n'a pas été retenue par la Commission d'assainissement et le Conseil d'administration n'a, à fin avril 2012, pas encore pris position sur cette variante ;
  - un agenda prévisionnel a été établi, compte tenu de la durée des négociations non-terminées en avril 2012 et des travaux à mener au niveau du Grand Conseil et des organes de la Caisse. L'entrée en vigueur des mesures d'assainissement devra être reportée d'une année, et prendre effet au 01.01.2014 ;
  - les dispositions légales et réglementaires ne pourront être adaptées à la loi fédérale qu'à la suite des décisions du Grand Conseil et du Conseil d'administration ;
  - l'autorité de surveillance et l'organe de contrôle sont régulièrement informés des travaux en lien avec la recapitalisation de la Caisse.



## 9.2 Mise en gage d'actifs

Aucun des actifs de la Caisse n'a été mis en gage.

## 9.3 Rétrocessions

La Caisse a reçu en 2011 un montant de rétrocession total de CHF 829'725.79 de la part des mandataires titres. Ces rétrocessions ont été régulièrement enregistrées dans la comptabilité de la Caisse.

## 9.4 Procédures judiciaires en cours

Au 31 décembre 2011, prévoyance.ne a deux procédures ouvertes devant le Tribunal Cantonal (Cour de droit public), à savoir :

- une portant sur la question de savoir qui, de l'assureur privé (LCA) ou de l'institution de prévoyance, doit prester en premier après le délai de carence d'un an en cas d'invalidité et sur quelle part porte la prestation (obligatoire ou sur-obligatoire) ;
- une demande tendant à ce que la Caisse accepte un montant de rachat calculé selon les conditions de l'époque pour que l'assuré soit mis dans la situation qui aurait été la sienne avant son divorce.

A relever qu'une de ces procédures était déjà ouverte au 31.12.2008 et qu'en 2011, une seule nouvelle procédure a été ouverte à l'encontre de prévoyance.ne.

Des décisions ont au demeurant été rendues dans deux dossiers en 2011, à savoir :

- une concernant l'interprétation et l'exécution d'une clause lacunaire prévue dans une convention de divorce et portant sur l'éventuelle répartition des prestations de prévoyance. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours du bénéficiaire et a confirmé la décision du Tribunal cantonal et ainsi la position de la Caisse ;
- une demande en augmentation de rente d'invalidité suite à une aggravation de l'invalidité de l'assuré (infirmité congénitale). Le Tribunal cantonal a rejeté la demande de l'assuré, qui n'a pas fait recours au Tribunal fédéral. La position de la Caisse a été confirmée.

## 10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

## 11 RAPPORT DE RÉVISION

Le rapport de l'organe de contrôle est reporté ci-après :





Rapport de l'organe de contrôle  
au Conseil d'administration de la  
Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel  
La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels reproduits aux pages 10 à 59 (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil d'administration, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à la loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), à l'acte de fondation et aux règlements.

Les comptes annuels présentent un excédent de passif de CHF 2'122'302'558 et un degré de couverture de 55.7 % selon l'article 44 alinéa 1 OPP2.

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel est en découvert au sens de l'article 49 de la LCPFPub. Le degré de couverture se situe en dehors de la fourchette prévue de 58.2% à 63.2% au 31 décembre 2011 selon l'article 49 alinéa 3 de la LCPFPub. Conformément à l'article 49 alinéa 5 de la LCPFPub, le Conseil d'administration, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, doit soumettre au Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil des propositions de mesures permettant de rétablir la situation. Les mesures prises et envisagées, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels sous le point 9.

Sur la base de l'article 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que

- le Conseil d'administration assume activement sa tâche de gestion de manière conforme à la situation et explicite dans le choix d'une stratégie de placement appropriée à la capacité de risque donnée, telle qu'expliquée dans l'annexe aux comptes annuels sous le point 6;

---

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, Case postale, 2001 Neuchâtel 1  
Telephone: +41 58 792 67 00, Facsimile: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.





- le Conseil d'administration a respecté les prescriptions légales en matière d'exécution des placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- les placements chez l'employeur correspondent aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des articles 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- les mesures visant à résorber le découvert proposées par le Conseil d'administration avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle doivent encore être approuvées par le Grand Conseil avant d'être appliquées dans le cadre des dispositions légales et du concept de mesures ;
- les obligations d'information ont été respectées ;
- le Conseil d'administration nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que les développements sur les marchés des placements et chez l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Blaise Girardin  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Sébastien Charpié  
Expert-réviseur

Neuchâtel, le 30 mai 2012



# Table des matières

<b>RAPPORT DE GESTION</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Résumé</b> .....	<b>2</b>
1.1 Assurance .....	2
1.2 Placements.....	2
1.3 Degré de couverture .....	3
1.4 Flux de fonds de l'assurance .....	3
1.5 Autres informations .....	3
<b>2 Contexte économique, des marchés et de la prévoyance professionnelle</b> .....	<b>4</b>
2.1 Contexte économique .....	4
2.2 Contexte des marchés financiers.....	4
2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle .....	5
<b>3 Activités de la Caisse en 2011</b> .....	<b>7</b>
3.1 Généralités .....	7
3.2 Gestion courante .....	7
3.3 Représentation .....	8
3.4 Assurance .....	8
3.5 Administration financière.....	8
3.6 Placements.....	8
<b>4 Objectifs de la Caisse en 2011-2012</b> .....	<b>8</b>
<b>5 Conclusions</b> .....	<b>9</b>
<b>BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION</b> .....	<b>10</b>
<b>Bilan</b> .....	<b>10</b>
<b>Compte d'exploitation</b> .....	<b>11</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES</b> .....	<b>13</b>
<b>1 Bases et organisation</b> .....	<b>13</b>
1.1 Forme juridique et but .....	13
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP .....	13
1.3 Indication des lois et règlements.....	13
1.4 Organes de gestion .....	14
1.4.1 Conseil d'administration.....	14
1.4.2 Bureau du Conseil d'administration .....	15
1.4.3 Commission d'assurance.....	15
1.4.4 Commission de placements.....	15
1.4.5 Commission d'assainissement.....	16
1.4.6 Commission de négociations .....	16
1.4.7 Direction .....	16
1.4.8 Administration .....	17
1.5 Droit à la signature .....	17
1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers.....	18
1.7 Autorité de surveillance.....	18
1.8 Employeurs .....	18
<b>2 Effectifs des membres actifs et pensionnés</b> .....	<b>19</b>
<b>3 Nature de l'application du but</b> .....	<b>20</b>
3.1 Explication des plans de prévoyance.....	20
3.2 Financement, méthodes de financement.....	21
<b>4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes</b> .....	<b>21</b>
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.....	21
4.2 Principes comptables et d'évaluation.....	22
<b>5 Couverture des risques</b> .....	<b>22</b>
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance .....	22
5.2 Évolution du capital de prévoyance .....	22
5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins) .....	23
5.4 Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés .....	23
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle.....	23
5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel .....	27
5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2 .....	28

<b>6</b>	<b>Explications relatives aux placements et au résultat net des placements .....</b>	<b>29</b>
6.1	Organisation de l'activité de placements, règlement de placements .....	29
6.2	Respect des limites de placements selon OPP2 .....	33
6.3	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur .....	34
6.4	Présentation des placements par catégories .....	34
6.4.1	Généralités sur les placements.....	35
6.4.2	Liquidités .....	36
6.4.3	Créances à court terme et couverture monétaire .....	36
6.4.4	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette.....	37
6.4.5	Placements chez l'employeur .....	39
6.4.6	Obligations en francs suisses .....	39
6.4.7	Obligations étrangères en monnaies étrangères.....	40
6.4.8	Actions suisses .....	40
6.4.9	Actions étrangères .....	41
6.4.10	Immeubles.....	41
6.4.11	Placements immobiliers indirects.....	43
6.4.12	Placements alternatifs.....	43
6.5	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) et engagements .....	43
6.6	Prêts de titres (Securities lending) .....	44
6.7	Explications du résultat net des placements .....	44
6.7.1	Liquidités .....	46
6.7.2	Créances à court terme et couverture monétaire .....	46
6.7.3	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette.....	47
6.7.4	Obligations en francs suisses .....	47
6.7.5	Obligations en monnaies étrangères .....	48
6.7.6	Actions suisses .....	48
6.7.7	Actions étrangères .....	49
6.7.8	Immeubles.....	49
6.7.9	Placements immobiliers indirects.....	50
6.7.10	Placements alternatifs.....	51
<b>7</b>	<b>Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation .....</b>	<b>52</b>
7.1	Débiteurs .....	52
7.2	Compte de régularisation d'actifs.....	53
7.3	Valeur de rachat assurance .....	53
7.4	Dettes .....	53
7.5	Compte de régularisation de passifs.....	54
7.6	Produits de l'assurance .....	54
7.7	Charges de l'assurance .....	55
7.8	Frais administratifs .....	56
7.9	Détail des frais sur titres.....	56
<b>8</b>	<b>Demandes de l'Autorité de surveillance .....</b>	<b>57</b>
<b>9</b>	<b>Autres informations relatives à la situation financière .....</b>	<b>57</b>
9.1	Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2) .....	57
9.2	Mise en gage d'actifs.....	59
9.3	Rétrocessions.....	59
9.4	Procédures judiciaires en cours .....	59
<b>10</b>	<b>Événements postérieurs à la date du bilan .....</b>	<b>59</b>
<b>11</b>	<b>Rapport de révision.....</b>	<b>59</b>

